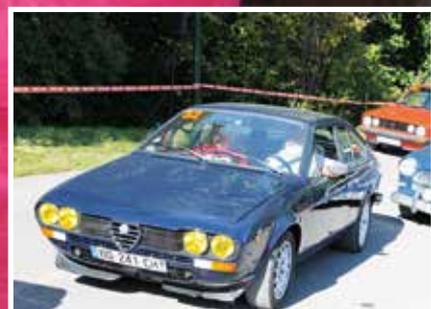


# LA MURAZ



[www.lamuraz.com](http://www.lamuraz.com)

**Bulletin Municipal n° 56**





# INFORMATIONS - SOMMAIRE

Contre les cambriolages, les bons réflexes!

**OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**

Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.  
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet

ministere.interieur  
@Place\_Beauvau

Gendarmerie  
POLICE NATIONALE

## Sommaire

Le mot de M <sup>me</sup> le Maire	1
Comptes rendus des Conseils municipaux	2 à 15
Nos finances	16
Sécurisation - Containers	17
Le fleurissement	18
Jobs d'été à la commune	18
Octobre rose	18
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)	19
Service Commune Urbanisme (S.C.U.)	20
Travaux dans le cimetière	20
Cérémonie du 11 novembre	21
Notre doyen	21
Cérémonie du 5 décembre - Visite du Sous-Préfet	22
La rentrée à l'école communale - Visite de courtoisie	23
Nouvelles activités périscolaires	23
Banc de l'amitié - Cross	24
Repas de Noël de la cantine	25
Réunion municipalisation	26
Gym senior - Le goûter des Aînés	27
Colis de Noël - Doyenne et doyen - Service de car	28
Forum des associations	29
Téléthon	29
Etat civil - Urbanisme	30
Permis de conduire - Cartes grises	31
Travaux de balisage - Le chemin des bois de Cologny	32
Association des Parents d'Elèves (A.P.E.)	33
Association Saint-Antoine (A.S.A)	34
Association Sports et Loisirs (A.S.L.)	35
Les Croc'Livres	36
Comité des Fêtes	36 à 38
Rallye des Bornes	38
Les Muriens	39
Gémapi	40
La Maison du Salève	41
Dispositif COMEDDEC	42
L'élagage	43
Les déchets	44
Bloc-Notes	45

**Vœux de Madame Le Maire :  
SAMEDI 20 JANVIER 2018  
à la salle polyvalente à 19h00.**

### Journal communal de La Muraz n° 56

Parution semestrielle gratuite - Tirage 550 exemplaires

**Responsable de la publication:** Nadine Perinet

#### Commission du bulletin:

Membres de la commission : Marie-Noëlle Bovagne, Marie-Ange Dupont, Marie-Edith Locher, Etienne Toullec.

Rédacteurs extérieurs de la commission : Camille Dubois, Comité APE, l'équipe des bénévoles de la bibliothèque, Eveline Pattay, Gianni Guerini, Jean-Louis Dupont-Descombes, Magali Dupont-Descombes, Marie Olgiati, Nadine Perinet, Viviane Pellet, Yves Jacquemoud.

Impression sur papier recyclé:

Imprimerie Offset Service Dufrene Reignier - 04 50 43 43 02



# LE MOT DE MADAME LE MAIRE

## Chères habitantes, chers habitants

**Alors que l'hiver s'est installé plus tôt que les autres années, la douceur des fêtes de fin d'année nous a enveloppés avec ses notes de joie, de partage et de convivialité nous faisant oublier, pour un instant, les soucis et préoccupations du quotidien.** Je vous souhaite, avec l'ensemble des membres du conseil municipal, une excellente année 2018, santé et bonheur, riche de satisfactions pour vous-mêmes, vos proches, celles et ceux qui vous sont chers, sans oublier la réussite de vos projets personnels et professionnels. Vœux qui vous seront réitérés de vive voix, le samedi 20 janvier 2018 à partir de 19h à la salle polyvalente.



**L'année 2017 a vu l'émergence d'un gros dossier,** la municipalisation des services de cantine et garderie ; à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble de ces services est géré par la collectivité. La commission scolaire en charge de ce dossier a fait preuve de réactivité et d'application, ce que je salue. Seuls les tarifs de la cantine sont soumis au quotient familial et faire manger son enfant à la cantine ne coûte pas le même prix selon le niveau de ressources des familles. Le quotient familial est un chiffre qui détermine une certaine « tranche » de tarif à appliquer. Les tranches et tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et pourront être révisés autant que de besoin. Ce premier semestre 2018 nous apportera le recul nécessaire pour revoir au plus juste les tarifs notamment dans la tranche la plus basse, sans pour autant déséquilibrer nos finances.

**Dans le domaine du scolaire toujours,** ce sont environ 40% des collectivités qui sont revenues à la semaine des quatre jours à la rentrée 2017/2018, nul doute que ce pourcentage devrait augmenter pour septembre 2018. Avec le recul, cette réforme de 2013, (mise en place dans notre collectivité à la rentrée 2014/2015), n'est pas adaptée aux petites communes, au regard des difficultés d'organisation (locaux, personnels etc.) et ne satisfait d'ailleurs pas la majorité des familles : durant le mois de décembre, une consultation a été lancée par la mairie pour récolter les avis des familles, s'agissant d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours.

**L'année 2017 a vu la concrétisation de projets communaux,** en complément de l'entretien récurrent des bâtiments et de la voirie : travaux de sécurisation du chef-lieu à la salle polyvalente, aménagements dans le cimetière, création d'un chemin piétonnier, pose de containers semi enterrés etc. Le permis de construire de l'extension et de la restructuration du groupe scolaire est validé par les différents services de l'Etat. Ces travaux bouleverseront temporairement l'entrée de notre commune, avec les nuisances passagères, bruit, circulation alternée etc. que connaissent tous les chantiers. Cette année qui s'annonce devrait voir l'aboutissement de notre Plan Local d'Urbanisme. Par le biais de nos réunions publiques, nous n'avons eu cesse de le répéter, l'élaboration de ce document de travail n'est pas tâche facile ; la loi

Montagne, présente sur notre territoire, annonce très clairement la préservation des terres nécessaires au maintien des activités agricoles, pastorales et forestières, la protection des espaces et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ainsi que la maîtrise de l'urbanisation en continuité avec les bourgs et villages existants.

**Vous trouverez dans ce bulletin les articles, riches de photos et d'explications, des différentes actions sur lesquelles nous avons travaillé durant ce second semestre.**

Je tiens à remercier vivement les membres de la commission Communication, qui ont porté une attention toute particulière à la réalisation de ce bulletin. Tout au long de l'année, cette commission de travail, en collaboration avec les services administratifs, rédige les articles des bulletins communaux (parution semestrielle), afin de vous informer régulièrement des nouveautés, animations, manifestations communales, vie associative etc.

**Toujours au chapitre de l'information,** je vous invite également à lire les comptes rendus des conseils municipaux, riches de détails et d'explications, avec les décisions et délibérations qui s'y rapportent, inhérents au déroulement de chaque séance municipale, avec pour certaines, la présence d'intervenants extérieurs. Mon souci permanent est le débat autour de la table consulaire et j'invite à travailler dans un état d'esprit de dialogue et de concertation. Je termine en remerciant les conseillers municipaux pour leur participation généreuse dans tous nos dossiers, présence dans les nombreuses commissions durant l'année 2017, préparant l'avenir de notre commune, en soulignant particulièrement le travail de mes adjoints et conseillers délégués, sans oublier leurs familles qui subissent leurs nombreuses absences pour les réunions.

**Je remercie tous les agents, (administratifs, techniques, toutes filières confondues) pour leur implication ;** ils sont des acteurs essentiels pour la vitalité de notre commune, ainsi que les membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), les associations et leurs membres, tous les acteurs bénévoles. Votre dynamisme local et votre investissement participent au rayonnement de notre commune, au bien vivre ensemble.

**Vous êtes cordialement conviés à la cérémonie des vœux le samedi 20 janvier 2018 à 19 heures à la salle polyvalente. A l'issue de celle-ci, nous partagerons le verre de l'amitié. Passionnément, très belle année 2018 !**

Nadine Perinet, Maire  
décembre 2017

*« Il y a des jours, des mois, des années interminables où il ne se passe presque rien. Il y des minutes et des secondes qui contiennent tout un monde. » Jean d'Ormesson.*



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick, Cindy JANVRIN, Alexis BOVAGNE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

Excusés : Yannick JANIN, Christian ZANOLLA

Procuration : 0 Absent : 0

Présentation de l'étude financière rétrospective par Madame Marie-Laure SARAZIN-RAMAYE - Comptable Publique de la Trésorerie de REIGNIER-ESERY.

Cette analyse a été réalisée à la demande de la collectivité. Elle porte sur les exercices 2012 à 2016 et concerne le budget principal. Elle a été demandée dans la perspective de l'emprunt de l'école.

Elle démontre que les ressources de la commune dépendent en majorité des dotations (fonds genevois et État) et indique son ratio dette/endettement. Cette étude démontre l'incidence flagrante pour notre collectivité de la baisse des dotations, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la limite d'éventuels emprunts supplémentaires postérieurs à celui qui sera contracté pour les travaux de l'école pour les 20 années à venir.

### 1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

#### Le Conseil Municipal,

#### en l'absence de remarques et à l'unanimité,

• Approuve le procès-verbal de la séance du 8 juin 2017.

### 2. Rapports d'activité de la Communauté de Communes Arve et Salève et du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse, annuellement, au Maire de chacune de ses communes membres un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée, accompagné du compte arrêté par l'organe délibérant de la structure intercommunale.

La Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) et le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) ont transmis leurs documents pour l'année 2016.

Madame le Maire en donne lecture partielle.

Elle rappelle les compétences de chacun de ces établissements en matière :

- de transport, de collecte des ordures ménagères, des travaux de voirie, de gestion et de création des Zones d'Activités Économique, d'aménagement du territoire, du FISAC... pour la CCAS

- d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) pour le SRB.

Les élus échangent particulièrement :

- d'une part sur les importants travaux de voirie réalisés sur la commune cette année (58 100.49 €) et sur le service

commun d'urbanisme

- et d'autre part sur la qualité et le prix de l'eau (plutôt raisonnable : 2.23 m3 pour une famille type de 4 personnes consommant 120 m3 d'eau par an), la quantité d'eau prélevée sur les captages de LA MURAZ (environ 58 000 m3) et prennent note qu'à ce jour les 5 870 mètres linéaires du réseau de collecte des eaux usées concernent plus de la moitié des muraziens.

Une extension est prévue cette année dans le secteur de Grange-Rouge.

#### Le Conseil Municipal,

#### après en avoir délibéré, et à l'unanimité

• Adopte ces rapports,

• Informe qu'ils sont tenus à la disposition du public au secrétariat.

### 3. Demande de subvention de l'Association des Parents d'Élèves

Demande attendue finalement non parvenue.

### 4. Décision prise par délégation

Reprise de concessions

Dans le cadre de prochains travaux au cimetière (jardin du souvenir et autel de présentation d'urnes, parvis devant le columbarium, caveau provisoire...), la procédure (dont publicité et arrêté) de reprise de sépultures en terrain commun a été effectuée.

Contentieux juridique

Affaire ITAS : arrêt rendu le 27 septembre 2016 par la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

Depuis, la peine a été exécutée (remboursement par cette société des 1200 € payés par la commune suite au jugement en 1ère instance + versement de 1500 € de dommages et intérêts) et dalle totalement démolie.

(Coût de cette procédure pour la commune :

- honoraires de conseil 9 800 €

- remboursements des frais d'honoraires par la compagnie d'assurance (2 X 1 200 = 2 400 €)

- peine ITAS de 1 500 €

soit 5 900 € restant à charge).

Travaux de sécurisation de la RD 48 – Secteur de Cologny

Entreprise EUROVIA

Avenant N°1 de 1 509.90 € HT (sujétion technique imprévue : découverte d'une portion de réseau eaux pluviales pas assez enterrée, donc nécessité d'un bétonnage de sécurité rendu obligatoire)

Avenant N°2 de 12 874.00 € HT (sujétions techniques rencontrées au cours de l'exécution du contrat au niveau des fondements de base des enrobés et modification de l'accès aux futurs conteneurs semi-enterrés).

### Achat de solution de gestion des services scolaires

	3DOuest	E-enfance
Installation, paramétrage, formation, portail famille	2 800.00 € HT	3 591.00 € HT
Maintenance et Hot Line	562.50 € HT	1 747.20 € HT



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

## 5. Commissions communales

- **Urbanisme** (PLU et/ou dossiers en cours) : 16/06/2017, 27/06/2017, 20/07/2017, 03/08/2017, 11/08/2017

En ce qui concerne la zone d'urbanisation possible Champ Bénit/Chez Déperraz, les membres de la commission urbanisme avaient décidé, à l'unanimité, de présenter un dossier de dérogation à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages (CDNPS). Cependant une information reçue fin juin 2017 des services de l'État présente alors un avis tranché.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) estime que ce secteur est en totale discontinuité par rapport à l'urbanisation existante, compte tenu de la Loi Montagne notamment (ilot de seulement 4 constructions au lieu de 5...) et donc que l'inscription de cette zone à Urbaniser est non opportune.

La DDT est le rapporteur devant la CDNPS. C'est elle qui introduit la demande. Son avis est de poids dans cette instance, c'est elle qui donne le ton menant à la décision finale.

Lors de la réunion du 20 juillet 2017 la commission urbanisme a donc décidé, toujours à l'unanimité, de reconsidérer le devenir du secteur de Champ Bénit/Chez Déperraz.

Le débat s'installe au sein de l'assemblée.

Madame Sylvie VIRET a réaffirmé avoir prévenu dès le début de cette issue, précisant que c'était un projet non conforme à toutes les exigences de la loi.

Madame le Maire reconnaît que le choix initial ne peut aboutir. Elle rappelle les différents atouts bien réels que présente cette zone malgré cette réalité de discontinuité (exposition bioclimatique, niveau d'équipement des réseaux, mobilisation du foncier, proximité de la voie départementale, desserte par les transports scolaires, nombre de logements possibles sur le secteur, possibilité de faire de la mixité sociale, compatibilité avec le projet communal de développement, etc...). Elle a tenu à les défendre jusqu'au bout au titre de l'intérêt général.

Monsieur Gianni GUERINI rappelle qu'en commission du 21 mars 2017, Madame GOUMON de la DDT avait expliqué les modalités de présentation d'un dossier de demande de dérogation devant la CDNPS.

Monsieur Jean-Pierre DURET explique que ce choix a été fait suite à une analyse poussée, menée durant plusieurs réunions, ayant abouti à un tableau synthétique multicritères exposant les points positifs et négatifs des différents secteurs potentiellement urbanisables. La commission avait alors validé à l'unanimité le classement de ces secteurs. Il assure que ce travail a été bénéfique (étude exhaustive et qualitative des possibilités) et que les membres de la commission ne regrettent pas d'avoir privilégié cette orientation légitime même si elle doit aujourd'hui être abandonnée.

- **Affaires scolaires** : 20/06/2017, 4/07/2017, 10/08/2017

La commission a bien avancé sur la rédaction de documents (règlement intérieur, fiche d'inscription, charte de bonne conduite...).

La publication du Marché à Procédure Adapté (MAPA) pour

la préparation et la livraison de repas a eu lieu du 24 juillet au 4 septembre 2017.

- **Jeunesse et sports** : 20/06/2017

Etablissement d'un questionnaire à l'intention des jeunes de la commune.

- **Construction groupe scolaire** : 28/07/2017

Les modifications à apporter au projet de base ont été arrêtées. La plus importante porte sur la cuisine afin que sa mise aux normes (marche en avant) imposée par les travaux soit effectuée.

Le permis de construire vient d'être rédigé par l'architecte. Il sera déposé après une très prochaine relecture par la commission.

## 6. Questions diverses

### Rentrée scolaire

Nouvelles activités périscolaires (NAP)

Le 27 juin 2017 est paru le décret sur les nouveaux rythmes scolaires permettant l'organisation de la semaine d'école sur 4 jours.

La convocation d'un conseil d'école a été sollicitée par Madame le Maire et obtenu de Madame la Directrice.

Lors de ce conseil du 4 juillet 2017:

- Madame le Maire a fortement exposé les difficultés de la Mairie relatives à la complexité de l'organisation des NAP, au nombre croissant des enfants, au coût, à la disponibilité des locaux... et a rapporté l'avis favorable du Conseil Municipal au retour à la semaine de 4 jours

- Les enseignants ont fait bloc contre ce retour à quatre jours (non pour une question de rythme scolaire à proprement parler mais pour une question de précipitation pour prendre cette décision (imposée par le législateur)

- Certains représentants de parents d'élèves conscients de l'enjeu (notamment pour les enfants) ont assuré pleinement leur rôle en contactant très rapidement les parents qu'ils représentent et ont alors exprimé par leur vote l'avis favorable des familles pour le retour à 4 jours. D'autres pris de court ou ne connaissant pas l'avis des parents qu'ils représentent se sont abstenus.

Vote final :

- 5 voix pour le maintien des NAP (5 enseignants)

- 4 voix pour la suppression des NAP (Madame le Maire, Madame la Conseillère aux affaires scolaires, 2 représentants des parents)

- 3 abstentions (parents d'élèves).

Étant donné que seules les demandes conjointes de retour à la semaine des 4 jours (mairie et conseil d'école) pouvaient être étudiées par l'Inspection Académique, le rythme scolaire n'a pu être modifié pour cette rentrée de septembre 2017.

Madame Sylvie VIRET a demandé pourquoi Madame le Maire n'a pas exercé de recours auprès de l'Inspection Académique pour faire suite au vote du Conseil Municipal pour le retour à la semaine à 4 jours.

Madame le Maire explique que le but n'était pas de passer en force contre l'avis des enseignants et/ou des représentants de parents d'élèves dans ce contexte de précipitation. Elle privilégie un consensus entre les différents acteurs qui



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

semble pouvoir être trouvé prochainement et ce dans un contexte plus serein que celui de la dernière semaine avant les vacances scolaires d'été.

Elle rappelle que lors de la demande d'avis aux membres du conseil municipal, trois membres s'étaient abstenus, souhaitant consultation et consensus avec l'équipe enseignante.

Effectifs

107 enfants répartis en 5 classes.

## Conteneurs semi enterrés

Trois conteneurs de tri sélectifs et deux d'ordures ménagères seront prochainement installés à l'entrée du parking de la salle polyvalente.

## Travaux de sécurisation de la RD48 – Secteur de Cologny

La limite de d'agglomération route du Mont Salève a été déplacée pour inclure maintenant la salle polyvalente et l'entrée des logements collectifs de Cologny.

## Fibre optique

Les travaux réalisés par le Syane (Syndicat des Énergie et de l'Aménagement Numérique) sont en cours pour le déploiement sur la commune. Un Noyau de Raccordement Optique (NRO) est en cours de construction au lieudit « Chez Patois ». Les câbles vont être tirés en passant par les chemins ruraux ou autres voies (de la limite communale avec la Commune d'Arbusigny, soit du lieudit « Vers Monet », en direction de la limite communale avec la Commune du Sappey, soit du lieudit « La Voirda », en passant par le lieudit « Besace »).

## Vide-greniers et fête autour du four

Ces deux manifestations seront conjointes et auront lieu le samedi 14 octobre 2017 près du four à pain au 139 route des Monts. La circulation sera fermée sur cette voie de 6h30 à 18h00. Une déviation sera mise en place.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2017

Excusés : Alexis BOVAGNE, Marie-Noëlle BOVAGNE (procuration donnée à Marie-Ange DUPONT), Cindy JANVRIN (procuration donnée à Marie-Édith LOCHER), Christian ZANOLLA

Procurations : 2 Absent : 0

Présentation de Luke Hennequin, responsable du Service Urbanisme de la Communauté de Communes Arve et Salève.

Il vient aujourd'hui présenter la convention liant la commune à la CCAS pour le fonctionnement du Service Commun d'urbanisme.

L'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales impose au Président de chaque Communauté de Communes un schéma de mutualisation. La Communauté de Communes Arve et Salève a choisi de mettre en place un Service Commun d'Urbanisme.

### 1. Convention relative au Service Commun d'Urbanisme

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment le titre IV ; qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard le 1er juillet 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses Communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune ;

Vu les articles L. 422-1 et suivants et R 423-14 et suivants du code de l'urbanisme qui prévoit que les Communes membres peuvent charger l'EPCI notamment, d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève ;

Vu les décisions du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Arve et Salève et notamment la délibération n°2015-06-65 en date du 21 octobre 2015, la délibération n°2016-02-19 en date du 02 mars 2016 ainsi que la délibération n°2017-02-21 en date du 05 avril 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2013 05 05 prise en date du 06 juin 2013 autorisant la signature par le Maire d'une convention déléguant l'instruction des autorisations du droit des sols au Syndicat Rocailles Bellecombe (SRB) ;

Vu la convention confiant l'instruction des autorisations du droit du sol au Syndicat Rocailles Bellecombe (SRB) signée en date du 06 juin 2013 ;

Vu le courrier adressé en LR/AR par le Syndicat Rocailles Bellecombe (SRB) notifiant la dénonciation de la convention susvisée avec préavis effectif de 6 mois suite à sa réception en date du 13 avril 2017, soit une résiliation effective entrant au plus tard en vigueur en date du 13 octobre 2017 ;

Considérant le désengagement de l'État quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment son soutien aux communes dans l'instruction et l'élaboration de leurs dossiers en matière d'urbanisme ;

Considérant la dénonciation de la convention nous liant au Syndicat Rocailles Bellecombe pour son soutien technique dans l'instruction et l'élaboration de nos dossiers en matière d'urbanisme ;

Considérant la constitution d'un service commun d'urbanisme intercommunal qui entrera en fonction avant la fin de l'année 2017 et dénommé Service Commun d'Urbanisme dont la mission principale est de réaliser l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations du droit des sols (IADS) pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes Arve et Salève, dont les missions complémentaires sont l'organisation de permanences en communes, la participation aux commissions communales d'urbanisme et dont les missions annexes sont le contrôle des conformités, l'instruction des dossiers de contentieux et la rédaction d'actes, l'aide à la planification et la formation des agents en charge de l'urbanisme ;

Considérant la nécessité pour la Commune d'assurer le traitement des différentes missions liées à ses compétences en matière d'urbanisme ;



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le Maire comme seul signataire des autorisations du droit du sol, la signature d'une convention de mise en place de ce service commun n'ayant ni pour objet ni pour effet de modifier les règles de compétence et de responsabilité fixées par le code de l'urbanisme. Ainsi, les actes et décisions instruits demeurent délivrés par le maire au nom de la commune ;

Considérant le projet de convention cadre et ses annexes ; régissant les modalités de fonctionnement de ce service entre chaque Commune membre et la Communauté de Communes Arve et Salève, annexé à cette délibération ; Dans ce contexte, et au vu des objectifs affichés, il est donc proposé aujourd'hui aux membres du conseil municipal de prendre acte de ces engagements en faveur de l'adhésion au Service Commun Urbanisme.

## **Le Conseil Municipal,**

### **en l'absence de remarques et à l'unanimité,**

- Approuve l'adhésion au Service Commun d'Urbanisme,
- Prend acte de la dénonciation de toutes conventions antérieures le liant pour les missions décrites ci avant,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **2. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 septembre 2017**

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

## **Le Conseil Municipal,**

### **en l'absence de remarques et à l'unanimité,**

- Approuve le procès-verbal de la séance du 05 septembre 2017.

## **3. Conventions d'utilisation de locaux communaux**

Madame le Maire informe l'assemblée que des locaux communaux sont utilisés de façon régulière par les associations communales suivantes :

- l'Association des Parents d'Élèves (jusqu'au 31 décembre 2017) :
  - le Portakabin pour l'activité garderie périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 7h30 à 8h50
  - le restaurant scolaire pour la cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 15h00.
- l'Association Sports et Loisirs :
  - la salle polyvalente (salle de réunion du haut)
    - un mercredi après-midi par mois (ateliers Nature et Découverte) de 14h00 à 16h30,
    - les jeudis de 16h30 à 19h00,
    - un vendredi soir par mois de 18h30 à 20h30 et/ou un samedi matin par mois de 08h30 à 12h30 (ateliers Couture),
  - la salle polyvalente (grande salle du bas)
    - les mardis de 18h15 à 21h45,
    - les mercredis de 08h30 à 11h30.
  - la salle de motricité
    - les mardis de 16h40 à 18h00,
    - les mercredis de 17h15 à 18h45,

les jeudis de 16h40 à 21h40.

- l'Association Croc Livres) :

- le local de la bibliothèque située au 34 Centre Village tous les jours de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00 (22h00 le mardi en cas de réunion), équipé d'un ordinateur portable TOSHIBA Satellite C875 – 14R (2013).

Pour définir les conditions de mise à disposition de ces bâtiments à titre gracieux, elle propose une convention liant la commune et chacune de ces associations, qui en acceptent les termes.

Après lecture, elle demande à l'assemblée l'autorisation de signer ces conventions.

## **Le Conseil Municipal,**

### **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve ces projets de convention
- Autorise Madame le Maire à signer ces conventions.

## **4. Permis de construire du Groupe Scolaire**

Le projet du permis de construire relatif à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire a été préparé par le Cabinet d'architecture Jean-François Wolff puis validé par la commission communale en date du 13 septembre 2017. Madame le Maire demande l'autorisation de déposer le permis de construire et de désigner Monsieur Gianni GUERINI, adjoint en charge de l'urbanisme pour se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

## **Le Conseil Municipal,**

### **en l'absence de remarques et à l'unanimité,**

- Autorise Madame le Maire à déposer la demande de permis de construire concernant la restructuration et l'extension du groupe scolaire,
- Désigne Monsieur Gianni GUERINI pour signer, le cas échéant, l'arrêté relatif à cette demande.

## **5. Demande de subvention**

L'Association des Parents d'Élèves gère, sur la commune, la restauration scolaire et la garderie périscolaire. Elle apporte aussi une aide financière pour certaines activités proposées aux enfants scolarisés à la Muraz (sorties de ski ou de piscine, spectacle de Noël...).

Le Conseil Municipal lui apporte annuellement son soutien, notamment pour ses frais de personnel (restaurant scolaire). Elle sollicite cette année une subvention de 5 716.32 € (sapin de Noël pour 132.00 € + personnel pour 5 584.32€).

## **Le Conseil Municipal,**

### **après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- Vote cette subvention de 5 716.32 €
- Autorise Madame le Maire à inscrire ce crédit au budget 2017.

## **6. Commissions communales**

- Jeunesse et sports le 12/09/2017
- CAO le 13/09/2017 : Marché à Procédure Adaptée relative à la préparation et à la livraison de repas en liaison chaude pour les besoins en restauration collective
- Construction groupe scolaire le 13/09/2017 : permis de construire
- Affaires scolaires les 14/09/2017 et 02/10/2017 :



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

mutualisation des services de cantine et de garderie (tarifs)  
- Urbanisme PLU le 15/09/2017 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Urbanisme le 21/09/2017 : dossiers en cours

## 7. Questions diverses

### Aînés

Cours de gym douce

Des cours pour les aînés ont été mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale depuis le 20 septembre 2017. Ils sont dispensés par Madame Sandrine Soatto, professeur de gymnastique qui dispense des séances de gym douce avec éveil corporel axées sur l'équilibre, des étirements et de la coordination pour un développement et un maintien musculaire. Elle propose une approche respectueuse du corps avec au programme : gymnastique dans le cadre de la prévention des chutes, stimulation par le mouvement des systèmes d'équilibre, parcours gymniques d'équilibre, synchronisation harmonieuse du mouvement et de la respiration, dissolution des tensions....

Ces cours ont lieu en période scolaire le mercredi de 11h00 à 11h55 à la salle polyvalente.

Toute personne intéressée peut rejoindre le groupe (avec tenue et paire de chaussures confortables, tapis et bouteille d'eau).

Mardis après-midi récréatifs

Ceux-ci ont repris depuis le 3 octobre 2017 pour tous les mardis après-midi en période scolaire, de 14h00 à 17h00 : un moment de détente et de convivialité entre aînés de la commune. C'est un temps pour partager un goûter, prendre un thé ou un café, jouer aux cartes ou à des jeux de société... ou tout simplement « papoter ».

### Affaires juridique/don au Centre Communal d'Action Sociale

Par jugement du 23 mai 2016, le tribunal de Police d'Annemasse a condamné un murazien à verser la somme de 300 € en réparation d'un préjudice (dépôt de plainte par Madame le Maire à l'encontre de cet habitant pour « injure et diffamation non publiques »).

Ce dernier avait interjeté appel devant la cour d'Appel de Chambéry, action rejetée le 14 septembre 2016 par cette instance pour défaut de forme. Le jugement du tribunal de Police d'Annemasse restait donc applicable.

Malgré une demande de versement par lettre recommandée ce murazien n'a pas effectué de règlement.

Le Fonds de Garantie des Victimes des actes de terrorisme et autres infractions a été saisi et a versé 300 € à Madame le Maire, correspondant au montant des dommages et intérêts qui lui était personnellement dû.

Madame le Maire ne souhaite pas conserver cette somme et en fait don ce jour au Centre Communal d'Action Sociale.

### Fibre optique

Les travaux évoqués lors de la dernière séance sont actuellement en cours sur la commune comme prévu.

### Covoiturage

La Région, Prioriterre (Organisation Non gouvernementale et Centre d'Information et de Conseil sur les consommations d'énergie, d'eau et plus largement des ressources naturelles)

incitent le développement du covoiturage.

C'est en ce sens que la Communauté de Communes Arve et Salève a missionné le cabinet Inddigo pour proposer un maillage cohérent sur le territoire intercommunal : deux places sont proposées pour la commune. Elles seront matérialisées à l'entrée de la place de la Mairie (marquage au sol et signalisation verticale), sur la droite.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2017

Excusée : Sylvie VIRET - Procuration : 0 - Absent : 0

### 1. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document écrit qui répond à plusieurs objectifs :

- il fixe les orientations générales du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et exprime donc l'intérêt général. Il ne s'agit pas d'un document juridique opposable aux tiers.
- il est une pièce indispensable de la procédure, sa réalisation est préalable au projet de PLU. Il justifie le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

L'article L 153-12 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ».

Monsieur Vincent Biays du Cabinet d'Urbanisme Territoires Composés, en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), rappelle que l'assemblée a débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) initial lors de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2017.

Cependant cette première version a, compte tenu d'échanges avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), connu une modification substantielle qui implique un nouveau débat au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Vincent Biays présente le nouveau PADD (powerpoint). Il rappelle les 3 grands objectifs arrêtés par les membres de la Commission d'Urbanisme :

- Préserver le cadre de vie rural de la Commune
- Le PLU prend des dispositions pour garantir la pérennité de l'économie agricole
- Le PLU prévoit deux pôles de densification
- Offrir une diversité de l'habitat pour permettre aux différentes générations et catégories de population d'habiter au village
- Engager la Commune dans une vision de long terme respectueuse du site et des paysages, des milieux naturels et de son patrimoine bâti.
- Le PLU protège et valorise les sites à valeur écologique et patrimoniale.

Les objectifs conservés sont les suivants :

- Contenir la croissance démographique autour de 1.5% par an pour les 10 prochaines années, soit + 150 habitants sur 10 ans selon les objectifs du Plan Local de l'Habitat et du Schéma de Cohérence Territoriale Arve et Salève (SCoT)
- Freiner la consommation d'espace et lutter contre



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'étalement urbain (pas d'extension dans les hameaux) : surface urbanisable nécessaire de moins de 6 ha, dont 4.7 ha dans les dents creuses situées dans les enveloppes urbaines actuelles

- Retenir un programme global de construction aux environs de 65/70 logements (dont 12 locatifs aidés)
- Environ 45 logements collectifs et intermédiaires (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP))
- Environ 20/25 logements individuels dans les dents creuses.

- Préserver l'offre des services publics
- Prévoir 2 Orientations d'Aménagement et de Programmation.

L'objectif modifié est le suivant :

- Organiser les deux pôles de densification en extension urbaine au chef-lieu : l'un au lieudit cadastral La Muraz/Le Peutet, l'autre au lieudit cadastral Cologny/Les Bois de Cologny (surface d'1.04 ha).

L'OAP projetée à Champ Bénit aurait nécessité un passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, commission dont le rapporteur est la DDT. Or, au fil de ses échanges avec ce service de l'État, la commission communale PLU a ressenti une issue de plus en plus incertaine (voire défavorable).

La DDT estime que ce secteur est en totale discontinuité par rapport à l'urbanisation existante, compte tenu de la Loi Montagne.

Sur ce point le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Arve est Salève (Scot) est moins catégorique et précise que cette zone d'urbanisation en extension est possible. Le Scot donne la priorité au recentrage mais ne s'opposerait a priori pas à l'urbanisation de ce secteur non situé à côté d'une seule maison isolée et/ou ne créant pas un nouveau hameau.

Soucieuse de ne pas prolonger à tort la procédure PLU en cours, durant l'été la commission a privilégié l'abandon de l'OAP dans le secteur de Champ Bénit et s'est recentrée sur le classement des différentes autres zones également étudiées pour s'arrêter sur le secteur de Cologny/Les Bois de Cologny.

À la lumière de cette présentation et des explications dispensées Madame le Maire invite l'assemblée à en débattre, laissant la parole à chacun(e).

Elle explique l'attachement de la commission au secteur de Champ Bénit : outre les critères favorables de proximité des réseaux, de la voirie, de l'exposition, de la possibilité d'accueillir un nombre importants de logements... cette parcelle E 1508 a été acquise par la commune pour une valeur de 250 000 Francs (alors qu'elle en valait 400 000 Francs) en vue d'opération d'aménagements futurs (délibération du 25 mars 1999). A l'époque elle était située en zone Na1 (zone d'urbanisation future) du Plan d'Occupation des sols approuvé en 1998. Un ensemble de logements, sociaux pour certains, aurait concrétisé le projet des élus prévoyants de l'époque (dont certains font partie du Conseil Municipal actuel).

Monsieur Jean-Pierre DURET rappelle tout le travail

d'analyse des 8 différentes zones susceptibles d'accueillir de l'urbanisation, analyse basée sur de nombreux critères et ayant abouti à un classement de celles-ci. Le secteur de Champ Bénit arrivait en seconde place.

Il précise que lors du dernier mandat un bail à ferme a été conclu pour cadrer les obligations réciproques entre l'exploitant agricole actuel et la commune, notamment la fin de cette mise à disposition.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Madame le Maire clôt le débat sur le PADD.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération qui prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

Monsieur Vincent Biays présente aussi le plan de zonage du PLU :

## **Zones Urbaines (U)**

Les zones urbaines sont repérées au plan de zonage par un indice commençant par la lettre U. Ce sont les zones équipées et constructibles immédiatement, sous condition toutefois du respect du règlement écrit.

- La zone Ua sera caractérisée par de l'habitat ancien, dense...
- La zone Ub sera caractérisée par de l'habitat collectif
- La zone Uc sera caractérisée par de l'habitat pavillonnaire, moins dense...
- La zone Uep sera caractérisée par des équipements publics...

## **Zones à Urbaniser (AU)**

Il s'agit de zones à caractère naturel destinées à être ouvertes à l'urbanisation à court, moyen ou long terme. Ces zones manquent d'équipements, et pourront être urbanisées sous réserve d'opération d'ensemble conformément au cadre réglementaire du PLU.

## **Zones agricoles (A)**

Les zones agricoles équipées ou non permettent la protection des terres agricoles en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique.

## **Zones Naturelles (N)**

Les zones naturelles et forestières équipées ou non, permettent la protection des sites en raison soit de leur qualité, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique, écologique, soit de leur existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

## **Ce plan de zonage :**

- prend en compte le Plan de Prévention des Risques approuvé le 14 octobre 1996
- se limite aux enveloppes urbaines (contour rapproché des constructions existantes, dans le village et dans les hameaux)...

## **2. Approbation du compte rendu précédent**

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le Conseil Municipal,

• Approuve le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2017.

### 3. Municipalisation des services de cantine et de garderie

Madame le Maire informe l'assemblée des travaux de la Commission Affaires Scolaires concernant la municipalisation des services de cantine et de garderie.

Elle donne la parole à Madame Marie-Edith LOCHER qui informe qu'une fiche d'inscription et une charte de bonne conduite ont été préparées. Cette dernière donne connaissance des principaux points du règlement intérieur rédigé.

Madame Marie-Edith LOCHER présente ensuite la proposition de la commission relative aux tarifs à appliquer pour ces deux services à compter du 1er janvier 2018.

Elle fait état des dépenses et recettes prévisionnelles, de la participation communale nécessaire pour parvenir à l'équilibre financier.

Elle explique que la commission propose d'opter pour un tarif dépendant de quotients familiaux afin d'être plus juste entre les différents usagers du service, en s'adaptant aux différences de revenus pressenties. Un prix égal au coût de revient des repas sera facturé aux seules familles relevant des quotients familiaux supérieurs à 300 €. Trois autres tarifs sont proposés pour trois tranches de quotients familiaux inférieurs.

Cette répartition par tranche contient certes une part aléatoire, car à ce jour les revenus ou quotients familiaux des familles ne sont pas connus.

C'est pourquoi pour fixer cette première répartition des tranches de quotient, la commission a fait une projection de la population communale en se basant sur la moyenne des populations de 3 communes environnantes, tentant ainsi de se rapprocher le plus possible de la réalité.

Au vu des éléments réels qui seront communiqués par les familles, les tarifs et/ou tranches (nombre, amplitudes...) pourront être ajustés ultérieurement. Une tranche et un tarif inférieur pourraient être rajoutés si le besoin est avéré.

#### Pour l'heure les tarifs proposés sont les suivants :

Frais annuels de dossiers par famille : 25.00 €

(par année scolaire pleine et dès la première utilisation d'un service au moins)

Pénalité appliquée pour chaque défaut d'inscription et par enfant : 15.00 €

Pénalité appliquée à chaque départ en retard et par enfant : 25.00 € (fermeture de la garderie à 18h30)

#### Repas

Quotient	≤ 800	de 801 à 1400	de 1401 à 2999	≥ 3000
Tarif enfant	4.90 €	6.20 €	7.55 €	8.90 €
Tarif adulte	8.90 €	8.90 €	8.90 €	8.90 €

#### Garderie (tarifs inchangés)

7h30-8h50	3.60 €	16h30-17h30	3.10 €
8h00-8h50	3.10 €	16h30-18h30	4.80 €

Tout repas ou créneau de garderie commencés est dû en totalité.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à 13 voix pour et une abstention (Monsieur Jean-François LARUAZ)

• Fixe les tarifs de cantine et de garderie comme indiqué ci-dessus, et ce à compter du 1er janvier 2018.

### 4. Décision modificative

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la réalisation de l'étude financière rétrospective, la trésorerie a relevé une erreur d'imputation des intérêts du Syane en 2014 qu'il convient de régulariser. Elle demande donc l'autorisation de diminuer le compte 1068.

De plus différents crédits apparaissent insuffisants sur l'exercice 2017 :

- Compte 739223 : pour 1646 € (FPIC)

- Compte 675 : pour 56 € (valeur comptable immobilisations cédées)

- Compte 657362 : pour 1300 € (CCAS)

Le solde du compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement peut couvrir ces besoins.

Aussi propose-t-elle le virement de crédits suivant :

OBJET	MODIFICATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
	article	Sommes
Virement de crédits		
Dépenses imprévues FD	022	- 3 002.00 €
Fonds de péréquation recettes fiscales	739223	+1 646.00 €
Valeur comptable immobilisations cédées	675	+56.00 €
CCAS	657362	+1300.00 €
Excédents de fonctionnement	1068	-27 504.48 €
Autres dettes autres groupements	168758	+27 504.48 €

## Le Conseil Municipal,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité

• Approuve cette proposition,

• Vote ces virements de crédits.

### 5. Emploi saisonnier

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la mise en place des services municipalisés de cantine et de garderie il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent (adjoints) à temps



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

non complet à raison de 2.30 heures de travail par semaine (2.30/35).

## Le Conseil Municipal,

### Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de créer cet emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 1er décembre 2017 au 31 décembre 2017,
- Précise que la durée hebdomadaire de cet emploi sera de 2.30 heures par semaines (2.30/35),
- Décide que la rémunération sera comprise entre l'IB 347 et l'IB 407,
- Habilitte Madame le Maire à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

## 6. Commissions communales

- 10/10/2017 : CCAS
- 13/10/2017 : Urbanisme PLU
- 17/10/2017 : Commission Bâtiments communaux - Voirie
- 24/10/2017 : Communication
- 24/10/2017 : Affaires scolaires
- 31/10/2017 : Urbanisme dossiers en cours.

## 7. Décisions prises par délégation

Préparation et livraison de repas en liaison chaude pour les besoins en restauration collective

SAS LEZTROY

PAE du Pays Rochois – 127 rue de l'Industrie – 74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Période du 1er janvier 2018 au 31 août 2021

Repas maternelles	4.11 € TTC
Repas élémentaires	4.22 € TTC
Repas adultes	4.33 € TTC

## 8. Questions diverses

Municipalisation des services de cantine et de garderie

Les parents d'élèves sont invités à une réunion d'information le lundi 13 novembre à 19h00 en salle de réunion.

Les modalités de fonctionnement et les tarifs seront présentés. Les dossiers d'inscription seront distribués ce soir-là aux participants ou transmis via le cahier des enfants pour les familles non présentes.

Pactes civils de solidarité (PACS)

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la gestion des PACS devient une compétence obligatoire des officiers d'état civil (déclaration, modification et dissolution). Elle était auparavant assurée par les greffes des tribunaux d'instance.

Prochaines dates :

Lundi 13 novembre 2017 à 19h00 - salle de réunion

Municipalisation des services de cantine et de garderie : réunion d'informations pratiques à l'intention des parents d'élèves

Lundi 20 novembre 2017 à 19h00 - salle polyvalente : Réunion publique Plan Local d'Urbanisme

Samedi 09 décembre 2017 – salle polyvalente : Téléthon  
Départ des marcheurs : 16h00

Arrivée des marcheurs et festivités (animation et repas) : vers 19h00

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2017

Excusée : Sylvie VIRET

Procuration : 0

Absent : 0

### 1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

### Le Conseil Municipal,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2017.

### 2. Modification et création de postes

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 23 novembre 2017,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les services de cantine et de garderie sont actuellement gérés par l'Association des Parents d'Élèves et ce jusqu'au 31/12/2017 compte tenu de la décision prise unilatéralement par cette association de mettre fin à cette gestion en Assemblée Générale du 2 mai 2017.

Par délibération du 8 juin 2017, le conseil municipal a décidé de reprendre la gestion des services de cantine et de garderie et a accepté de reprendre, à compter du 1er janvier 2018, les contrats de travail du personnel employé par l'APE au 31/12/2017.

Des agents travaillent actuellement à la fois pour la commune et pour l'Association des Parents d'Élèves : ceux-là verront leur temps de travail accru de plus de 10%. Il convient donc de modifier la durée du temps de travail de leur poste à compter du 1er janvier 2018.

Un agent travaille actuellement pour la commune sur un poste de saisonnier (période transitoire ayant créé un accroissement d'activité pour le service enfance) : son poste deviendra permanent avec la reprise de la gestion de ces services.

Enfin une employée de l'Association des Parents d'Élèves ne travaille pas encore pour la commune : son contrat de travail de droit privé doit être repris par la collectivité par contrat de travail de droit public (en respectant les conditions substantielles du contrat initial) : le poste correspondant doit être créé.

Tous les agents ont été rencontrés et ont donné leur accord. Les modifications de poste sont assimilées à des suppressions d'emploi et à la création de nouveaux emplois dès lors que les durées de travail initiales varient de plus de 10%.



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire propose les suppressions et créations de postes suivantes :

EMPLOIS						INDICE BRUT	
Date	Temps de travail / 35	Temps de travail / 151,67	Fillière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Mini	Maxi
<b>Suppressions de postes au 31/12/2017</b>							
06/10/2016	12.34	53.47	technique	C	Adjoint technique	297	499
06/10/2016	15.99	69.29	médico-sociale	C	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe, ppal de 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup>	298	369
01/02/2017	16.00	69.33	médico-sociale	C		298	369
<b>Créations de postes au 1<sup>er</sup>/01/2018</b>							
07/12/2017	23.04	99.85	technique	C	Adjoint technique	347	407
07/12/2017	23.27	100.82	médico-sociale	C	ATSEM 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> classe, titulaire ou non du CAP "petite enfance" ou du concours d'ATSEM	351	548
07/12/2017	19.15	83.00	médico-sociale	C		351	548
07/12/2017	15.46	67.00	animation	C	Adjoint d'animation	347	407
07/12/2017	15.29	66.25	technique	C	Adjoint technique	347	407

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- Supprime et crée les emplois à temps non complet avec annualisation du temps de travail ci-dessus énumérés,
- Dit que ces emplois peuvent être occupés par des agents titulaires ou contractuels (articles 3-1 à 3-3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984),
- Modifie ainsi le tableau des emplois,
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

**3. Déplacement du Chemin de Clarnant (Jacquier Nord)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de déplacement du chemin rural de Clarnant (Jacquier Nord) a été accepté par délibération 2015 09 04 du 14 octobre 2015.

Depuis :

- une enquête publique a été effectuée du 14 au 29 décembre 2015.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en ce qui concerne le déclassement de la surface concernée du chemin rural de « Clarnant ».

- les parcelles suivantes qui appartenait à Messieurs Jean-Pierre DURET et Lucien DURET appartiennent maintenant à Monsieur et Madame Vincent DURET

- D 1845 pour 0a52
- D 1846 pour 0a02
- D 1841 pour 0a95.

Total 1a49.

- La parcelle D 1848 appartient toujours à la commune.

Aussi Madame le Maire propose-t-elle l'échange de ces terrains (selon plan d'échange réalisé par le Cabinet Mathieu DAGRON, Géomètre Expert, du 13 janvier 2016) avec Monsieur et Madame Vincent DURET en précisant que :

- cet échange est réalisé sans soulte (valeurs respectives des terrains fixées à 200.00 €)

- les frais annexes seront à la charge de Monsieur et Madame Vincent DURET.

Ayant un lien de parenté avec le demandeur, Monsieur Jean-Pierre DURET quitte la salle le temps du vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Prend en compte les conclusions de l'enquête publique effectuée du 14 au 29 décembre 2015 établies par le Commissaire Enquêteur,

- Approuve le déclassement de 2a08 du chemin de « Clarnant », situés sur la parcelle C 1848,

- Approuve l'échange des 2a08 de la parcelle C 1848 contre les parcelles C 1841, 1845 et 1846 pour 1a49,

- Dit que cet échange est réalisé sans soulte (les valeurs respectives des terrains sont fixées à 200.00 €),

- Dit que les frais annexes restent à la charge de Monsieur et Madame Vincent DURET,

- Autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cet échange.

**4. Salle polyvalente**

La commission Bâtiments communaux/Voirie a étudié :

- L'actualisation des tarifs de location (fixés en 2010 et précisés en janvier 2014)

- La modification du règlement d'utilisation et la convention de mise à disposition des locaux pour prendre en compte l'évolution des besoins et les prescriptions de la commission de sécurité.

Madame le Maire donne lecture de ces documents et les finalise tenant compte de remarques de l'assemblée (voir annexe).



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le Conseil Municipal,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le nouveau règlement d'utilisation et la convention d'utilisation des locaux communaux, qui entreront en vigueur au 1er janvier 2018,
- Approuve les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2018.

### 5. Subventions aux associations

De nombreuses associations ont adressé une demande de subvention en cours d'année.

Madame le Maire présente ces correspondances, indique les principales informations qu'elles comportent et lance la concertation au sein de l'assemblée qui en débat.

Au vu de ces demandes (nombre, montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien que le Conseil Municipal souhaite leur apporter), la liste des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées, est ainsi dressée :

Nom de l'association	Attribution
ADM (Solidarité Ouragan Irma)	100,00 €
Anciens combattants REIGNIER	100,00 €
Alzheimer Haute-Savoie	100,00 €
Association de lutte contre la faim	100,00 €
Association des Paralysés de France	100,00 €
Association Prévention Routière	150,00 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	50,00 €
Banque alimentaire de Haute-Savoie	110,00 €
Centre Régional Léon Bérard	100,00 €
Groupe d'Intervention et de Secours 74	80,00 €
Groupement Anti Grêle	700,00 €
Handifestif Reignier	50,00 €
Les Amis des Sentiers	150,00 €
Les Restos du Cœur	100,00 €
Locomotive (enfants leucémiques)	50,00 €
MFR de Bonne (74)	50,00 €
MFR de Chaumont (38)	25,00 €
MFR Saint Laurent de Chamousset (69)	25,00 €
Mutame	39,00 €
Pages Ouvertes	50,00 €
Protection civile de Haute-Savoie	50,00 €
Souvenir Français	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2429,00 €</b>

## Le Conseil Municipal,

### après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vote ces subventions,

- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

### 6. Tarifs divers

Des propriétaires souhaitent obtenir une plaque de rue supplémentaire (numéro et nom de la voie) pour leur bâtiment. La première est remise gracieusement par la mairie. Compte tenu du coût facturé à la commune, Madame le Maire propose de fixer le tarif suivant pour les plaques supplémentaires demandées :

- Plaque de 1 à 3 chiffres : 20.00 €
- Plaque de 4 chiffres : 25.00 €.

## Le Conseil Municipal,

### après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Fixe le tarif relatif aux plaques de rue comme énoncé ci-dessus.

### 7.Ski à La Croisette

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et des décisions des Assemblées générales de la Fédération Régionale « Rhône-Alpes Nordique » et de Nordic France, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2017-2018.

- NordicPass National adulte tarif normal : 200 €
- NordicPass National adulte tarif prévente : 175 €
- NordicPass National jeune tarif normal : 65 €
- NordicPass National jeune tarif prévente : 57 €
- Nordic Pass Rhône-Alpes adulte tarif normal : 150 €
- Nordic Pass Rhône-Alpes adulte tarif prévente : 135 €
- Nordic Pass Rhône-Alpes jeune tarif normal : 45 €
- Nordic Pass Rhône-Alpes jeune tarif prévente : 40 €
- Nordic Pass 74 adulte tarif normal : 118 €
- Nordic Pass 74 adulte tarif prévente : 97 €
- Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) tarif normal : 40 €
- Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) tarif prévente : 33 €
- Nordic Pass site adulte : 40 €
- Nordic Pass site jeune : 20 €
- Nordic Pass scolaire site : 14.40 €

Supports RFID rechargeables

Les prix de vente au client du support RFID rechargeable sont fixés à 1 €.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat sur le site, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, régionaux, nationaux ou site en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4ème, 5ème... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond.

Concernant le Nordic Pass site saison adulte et jeune : le



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

site a la possibilité soit, de vendre au tarif normal toute la saison (période de prévente comprise), soit de fixer un tarif prévente et un tarif normal (écart conseillé de 12 %).

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass 74 »

L'achat d'un Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50 % sur un forfait séance acheté en Suisse Romande et dans le Val d'Aoste.

Haute-Savoie Nordic et les domaines nordiques du département ont mis en place à partir de la saison 2017-2018, l'offre « Amenez un ami » qui permet à chaque détenteur d'un Nordic Pass 74, d'inviter le temps d'une séance, une personne débutante pour l'initier au ski nordique dans un cadre amical. Les domaines nordiques partenaires de l'opération (convention de participation spécifique) offriront ainsi un accès séance, sur présentation d'un NP 74 payant et en cours de validité, une fois dans la saison, à la personne invitée par le détenteur du NP 74.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass Rhône-Alpes »

Conformément aux décisions prises par la Fédération Rhône-Alpes Nordique, les sites agréés par l'association départementale Haute-Savoie Nordic pourront proposer à la vente les Nordic Pass Rhône-Alpes adultes et jeunes selon les modalités de vente et de gestion suivantes :

Cotisation à la Fédération régionale

La fédération prélève 2 % du prix de vente, soit une part fixe de :

- 3.00 € sur le titre adulte tarif normal
- 2.70 € sur le titre adulte tarif prévente
- 0.90 € sur le titre jeune tarif normal
- 0.80 € sur le titre jeune tarif prévente.

Lors de la présentation sur le site d'une carte « M'Ra » (carte remise gratuitement par la Région aux jeunes âgés de 16 à 25 ans créditée d'avantages rechargeables chaque année), le détenteur de cette carte se verra proposer un Nordic Pass Rhône-Alpes au tarif de 45 € (tarif jeune) au lieu de 150 € (tarif adulte).

Valables sur l'ensemble des sites des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie (l'Ain ne fait plus partie de la FRAN depuis 2016).

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre site du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux Comités d'entreprise

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, MJC, clubs, etc...) demandeurs à partir de 15 titres est confié à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des sites, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le site nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit. Dans la perspective d'une deuxième offre, le site nordique pourra faire bénéficier les personnes ayant participé d'un accès aux pistes à demi-tarif lors d'une seconde sortie.

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2017-2018.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur les tarifs de la saison 2017-2018 d'accès au téléski du Pommier, ce qu'elle accepte.

Elle propose conformément à la Loi Montagne de 09 janvier 1985 de fixer les tarifs suivants :

1 remontée 2 euros	1/2 journée enfant 8 euros
5 remontées 7 euros	1 journée enfant 12 euros
10 remontées 10 euros	1/2 journée adulte 10 euros
20 remontées 15 euros	1 journée adulte 15 euros

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve les montants et modalités de perception de la redevance pour la saison 2017-2018,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour en assurer l'application.

Vu la convention relative à la distribution des secours établie avec l'association du Foyer de ski de Fond du Salève ;

Vu l'arrêté portant agrément du responsable des secours et de la sécurité sur les pistes du domaine skiable du Salève ;

Vu le plan d'Alerte et de secours élaboré pour la saison ;

Vu les précédentes conventions relatives au transport sanitaire signées chaque année avec les ambulances Bocard Annemasse.

L'association de ski du Salève représentée par son Président Nicolas TAGAND est chargée, pour le compte de la commune, sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du territoire. Le prestataire effectue l'ensemble de ses missions de secours en liaison avec les dispositifs locaux et départementaux de secours. L'entreprise Bocard a été choisie en 2015-2016 suite à la consultation de six entreprises d'ambulance du département et la convention doit être reconduite cette année. L'entreprise interviendra pour la réalisation de transports sanitaires terrestres entre le bas des pistes et les hôpitaux les plus proches. Le prestataire est donc chargé, pour le compte de la commune d'Archamps, sous l'autorité du Maire, à la demande du service chargé de la sécurité sur le domaine de ski du Salève, entre le bas des pistes situées au niveau de la place de la Croisette et de la Grotte du



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Diable vers l'Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois, (voir les cabinets médicaux concernés par la zone), de réaliser les transports sanitaires.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve la convention relative au transport sanitaire avec les ambulances Bernard BOCCARD Annemasse pour une durée de trois ans à compter de la saison hivernale 2017-2018 ;

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

## **8. Modification des statuts du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.5212-21 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.5211-17 et L.5211-18 relatifs aux transferts de compétences et à la modification du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012/356 – 0024 en date du 21 décembre 2012 portant création du Syndicat modifié par les arrêtés préfectoraux n° 2013364-0020 du 30 décembre 2013, l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 du 26 novembre 2015 approuvant l'extension du périmètre et la modification des statuts du syndicat et l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB/2017-0008 en date du 10 janvier 2017 approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte des eaux des Rocailles et Bellecombe et la dissolution du Syndicat intercommunal des eaux de Peillonex et Alentours,

VU la délibération syndicale n° 17/75 du 12 juillet 2017 décidant d'approuver la modification n° 4 des statuts du syndicat,

VU le courrier de M. le Préfet de la Haute-Savoie à M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte en date du 31 août 2017, indiquant d'une part que celle-ci ne pouvait déléguer des compétences nouvelles avant la publication et la notification de l'arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts et actant la prise effective de ces compétences, et d'autre part qu'au vu de la loi NOTRe, la prise de compétence « eau potable » implique, de plein droit, le retrait de la commune de SAXEL du Syndicat des Eaux des Voirons,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2017-0080 en date du 14 septembre 2017 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

VU la délibération n° 201709\_08 en date du 18 septembre 2017 de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sollicitant son adhésion au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe pour la totalité de son territoire et pour les compétences « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif »,

VU la délibération n° 2017 05 67 de la Communauté de Communes Arve et Salève en date du 20 septembre 2017 décidant d'approuver les modifications statutaires comprenant notamment la prise des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) », puis de se substituer de plein droit en lieu et place des huit communes membres au sein du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe,

VU la délibération n° 17/101 portant sur la modification n°4 des statuts du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe,

CONSIDERANT la pertinence d'une gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif à l'échelle du Bassin versant et la cohérence du périmètre formé par le secteur concerné,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe,

CONSIDERANT qu'il convient dans le cadre de la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe d'intégrer les modifications antérieures apportées aux statuts de la Communauté de Commune d'Arve et Salève pour la compétence « Rivières »,

ENTENDU la conclusion de Madame le Maire,

## **Le Conseil Municipal,**

### **après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve les modifications des statuts joints à la présente délibération, portant sur :

- l'extension du périmètre du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et son adhésion aux compétences « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » pour l'ensemble de son territoire (articles 1 et 4),

- la substitution de la Communauté de Communes Arve et Salève en lieu et place de ses communes membres pour les compétences « Rivières », « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » (articles 1 et 4),

- l'intégration des communes de la Vallée Verte à la possibilité de recourir à l'appui technique du Syndicat (article 5).

En marge de ce point Monsieur Etienne TOULLEC, délégué titulaire, explique que ce syndicat initial des Eaux des Rocailles a connu des extensions successives avec les Syndicat de Bellecombe, du Thy et de la Vallée Verte.

Sa gestion devient complexe compte tenu du nombre important de délégués qui rend les débats et délibérations longs.

Cette extension est dictée par le Préfet par solidarité départementale.

Ces évolutions n'affectent pas la santé financière du syndicat mais l'oblige à couvrir un large territoire.

Monsieur Etienne TOULLEC informe que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sont actuellement en cours dans le secteur de la Grange Rouge.

## **9. SAGE : avis d'enquête publique**

Vu, le Code de l'Environnement et notamment ses articles



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

L.212-3 à L.212-6 et R.212-40, R.212-46 et R.212-47 relatifs au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), L.122-4 et R.122-17 relatifs aux plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale, L.123-1 et suivants et R.123-1 à R.123-27 relatifs aux enquêtes publiques portant sur des projets, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement ;

Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve (SAGE) par application de l'article R.212-26 du code de l'environnement,

Vu, l'arrêté n° DDT-2016.0652 du 18 avril 2016, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE,

Vu, la délibération de la CLE n°2016-003 du 29 avril 2016 désignant M. Martial Saddier président de la CLE,

Vu, les délibérations de la CLE n° 2016-010 du 30 juin 2016 relative à la validation du projet de SAGE par la CLE, n°2016-011 du 29 septembre validant le rapport environnemental du SAGE de l'Arve, n°2015-012 du 29 septembre 2016 approuvant les modifications du projet de SAGE issues du rapport environnemental et n°2017-001 du 24 avril 2017 approuvant les modifications du projet issues du bilan de la consultation institutionnelle et validant la mise en enquête publique du projet de SAGE ;

Vu, l'arrêté préfectoral n°DDT-2017-1923 portant ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du SAGE de l'Arve ;

Vu, le courrier de M. Martial Saddier, président de la CLE, en date du 03 novembre 2017, informant du bilan de la consultation institutionnelle entraînant la modification du projet de SAGE, de l'ouverture de l'enquête publique, des modalités de dépôt d'avis et sollicitant la mise à disposition des moyens de communication pour relayer les informations relatives à l'enquête publique ;

Considérant que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente qui fixe des orientations générales et des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, et qui dispose d'une portée juridique importante ;

Considérant qu'il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;  
Considérant qu'une fois approuvé, le règlement du SAGE et ses documents cartographiques sont eux-mêmes opposables aux tiers, que les décisions dans le domaine de l'eau doivent être également compatibles ou rendues compatibles avec son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ; que les documents d'urbanisme doivent notamment être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE ;

Considérant qu'il est élaboré et voté par la CLE, que le projet validé a été soumis une première fois à la consultation des collectivités, des chambres consulaires, du conseil départemental, du conseil régional et du comité de bassin Rhône-Méditerranée, que le projet accompagné de son rapport environnemental a été soumis à la consultation

des services de l'Etat, qu'il est à présent soumis à enquête publique avant une éventuelle modification par la CLE et avant son approbation ou non par arrêté préfectoral précédant sa mise en œuvre ;

Considérant le contenu du dossier d'enquête publique transmis en application des articles R.123-8 et R.212-40 du code de l'environnement :

- L'arrêté de délimitation du périmètre du SAGE de l'Arve (pièce n°1) ;

- L'arrêté fixant la composition actuelle de la CLE (pièce n°2) ;

- Le rapport de présentation non technique du SAGE (pièce n°3) ;

- Les documents constituant le projet de SAGE soumis à enquête publique (pièce n°4) : PAGD, règlement, atlas cartographique ;

- Le rapport environnemental soumis à enquête publique qui inclut l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'avis de l'autorité environnementale (pièce n°5) ;

- Les avis recueillis en application de l'article L.212-6 CE (consultation des institutions), le bilan des consultations institutionnelles, le traitement des avis reçus, ainsi que les modifications apportées au projet de SAGE validées par la CLE du 24 avril 2017 (pièce n°6) ;

- Une note présentant les textes régissant l'enquête et la façon dont cette dernière s'intègre dans la procédure administrative mise en œuvre (pièce n°7) ;

- Les informations relatives à l'organisation ou non d'un débat public ou d'une concertation (pièce n°8).

## **Le Conseil Municipal,**

### **après en avoir délibéré, et à 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gianni GUERINI),**

- Donne un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve dans sa version soumise à enquête publique,
- Fait savoir à l'autorité organisatrice de l'enquête publique que la mise en place de gros syndicats mène parfois à une gestion des agents non pertinente et non optimale,
- Autorise Madame le Maire à notifier la présente délibération à l'autorité organisatrice de l'enquête publique et à signer tout document afférent.

## **10. Commissions communales**

- 10/11/2017 : Urbanisme PLU

Le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été présenté aux Personnes Publiques Associées qui lui ont donné un avis favorable. Il a ensuite été présenté en réunion publique le 20 novembre 2017.

- 21/11/2017 : Bâtiments communaux - Voirie

Chef-lieu

Elle étudie l'aménagement à mettre en place pour sécuriser la traversée du village. Elle prend en compte les différentes solutions techniques envisageables pour faire ralentir les automobilistes : coussins berlinois, ralentisseurs hors normes (efficaces pour faire ralentir), ralentisseurs aux normes (mais inefficaces pour le ralentissement). Elle s'oriente plus particulièrement vers une zone trente élargie, équipée de



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

chicanes (des tests seront faits en fin d'hiver pour valider ou pas le projet). Cette zone 30 engloberait les 5 voies d'accès principales : routes des Monts, de Cruseilles, du Mont Salève, d'Annemasse et d'Esery.

Cet aménagement pourrait être fait en plusieurs tranches.

Les services du Centre Technique Départemental et ou de l'Etat seront sollicités.

La Croisette

Un projet d'aménagement de ce hameau pour la sécurisation est à l'étude.

Entre ces deux projets, la commission priorise celui du chef-lieu, plus fréquenté, notamment par les enfants, les riverains plus nombreux, les commerces et la vie associative.

- 29/11/2017 : Urbanisme dossiers en cours.

Première réunion en présence d'un membre du Service Commun d'Urbanisme, technicien en la matière : échanges constructifs et efficaces pour le traitement des dossiers.

## 11. Questions diverses

- Rythme scolaire : sondage

Afin de fonder sa réflexion sur les rythmes et les horaires scolaires à mettre en place pour la rentrée de septembre 2018, la commission scolaire a diffusé un sondage auprès des familles avec trois propositions différentes (retour attendu en mairie pour le 18 décembre 2017).

- Réfection du dallage autour de l'Église

Le sinistre relatif à la dégradation du dallage autour de l'église vient de trouver une issue favorable. La déclaration auprès de Groupama a abouti à une indemnité de 20760 € (travaux évalués par l'expert).

Le devis de réparation s'élève à 18 565 € pour une mise en place d'un dallage en granit par l'entreprise Anthonioz-Blanc.

Une discussion est lancée au sujet des tablettes des vitraux et des corniches qui présentent des signes de dégradation.

- Collège de REIGNIER-ESERY

Ce collège touche à ses limites d'accueil des enfants au vu de leur effectif croissant sur le territoire intercommunal.

Un projet de construction d'un établissement supplémentaire est lancé depuis plusieurs années. Il a en un premier temps été pressenti sur la commune Nangy, puis ensuite sur celle de Contamine-sur-Arve, aux abords du Lycée agricole. Finalement il sera situé sur la commune de Vétraz-Monthoux.

Madame le Maire a exprimé son mécontentement face à l'hypothétique admission des enfants de La Muraz vers ce nouvel établissement : distance et temps de trajets importants, environnement perdant de sa ruralité...

La carte scolaire sera revue et les collégiens muraziens devraient pouvoir continuer à fréquenter le Collège de la Pierre aux Fées.

- Aire d'accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil des gens du voyage de Turnier a ouvert ses portes. Ses 8000 m<sup>2</sup> peuvent accueillir 32 caravanes, pour une durée maximum de 3 mois. Cette aire relève de la compétence du Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA) et permet à notre territoire d'être en ligne avec le schéma départemental d'accueil des

gens du voyage. Ce projet d'un montant de 1 360 700 € TTC a été porté par la Communauté de Communes Arve et Salève et concrétisé sur la seule commune de son territoire qui recense plus de 5000 habitants.

- Vœux du Maire

Compte tenu que les dates de vacances Noël empiètent largement sur janvier 2018, de nombreuses communes de l'intercommunalité ont décalé leur manifestation. Pour étaler dans le temps les cérémonies, les vœux du Maire seront présentés à La Muraz le samedi 20 janvier 2018 à 19h00 à la salle polyvalente.

Prochaines dates :

Téléthon : samedi 9 décembre 2017 (15h45 : départ du car ; 19h00 : retour des marcheurs et soupes)

Marché de Noël : vendredi 15 décembre 2017 de 16h30 à 22h00 à la salle polyvalente

Concert de Noël : dimanche 17 décembre à 16h30 en l'Eglise Saint Martin.

## FRONTALIERS



**Frontaliers, si vous ne l'avez pas encore fait, venez-vous déclarer en mairie.**

Vous l'avez lu dans l'article sur l'évolution de nos finances : les dotations de l'État sont en baisse importante. C'est aussi pour vous que la commune investit en agrandissant l'école et en sécurisant les routes qui mènent au chef-lieu etc. La rétrocession de la part de vos impôts sur le revenu perçu par le fisc genevois est très importante pour nous. Cette rétrocession est réalisée au prorata du nombre de frontaliers déclarés. Il ne s'agit pas de connaître vos revenus (la rétrocession genevoise est globale) ni de vous prendre de l'argent, mais tout simplement d'obtenir de Genève la part qui revient à notre commune.

E.T.



# NOS FINANCES : ÉVOLUTION DES DOTATIONS

Quel que soit le gouvernement en place, quelle que soit sa couleur politique, l'État se décharge de beaucoup de ses obligations sur les collectivités territoriales. Bien sûr, à chaque fois l'État s'engage à transférer aussi les dotations y afférentes. Généralement, en calculant son écot sur une base antérieure sans tenir compte du coût de la vie, sans tenir compte des augmentations que ces charges vont subir rapidement ou en transférant des biens en mauvais état. Ainsi, les départements ont reçu les collèges et les routes nationales mal entretenus et sous-calibrés, les régions ont reçu les lycées et l'action sociale a été transférée aux départements alors que les besoins allaient croître rapidement. Et puis, en 2014, les communes ont vu, non pas l'annonce de nouvelles charges (il était difficile d'en rajouter) mais d'une baisse régulière des dotations.

Voici l'état de la question :

Année	Montant de la DGF*	Dotations totales**
2012	131 008	595 905
2013	131 281	620 743
2014	126 722	625 049
2015	107 853	596 536
2016	86 112	567 953
2017	75 079	(incomplet à cette heure)

La perte entre 2013 et 2017 est de 56 202 € et la perte cumulée totale est de 129 358 €. Cette perte créée par l'État ne sera jamais récupérée.

On peut constater que les dotations totales sont partiellement sauvées par les Fonds genevois, mais ceux-ci sont sujets à variation (taux de change) d'autant plus que la part que le département retient augmente régulièrement. Cette année d'ailleurs ils enregistrent une baisse de plus de 40 000 €. On voit aussi qu'actuellement le taux de change baisse.

\* Dotation globale de fonctionnement (ensemble des dotations de l'État)

\*\* DGF + Fonds genevois

E.T.

## L'actualité DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENTRIER

## ENVIRONNEMENT & TRANSITION ÉNERGETIQUE

### Le Contrat Vert et Bleu

#### Présentation



Le contrat Vert & Bleu porté par le SM3A, vise le maintien, la restauration des corridors biologiques et la préservation de la biodiversité. La CCAS est maître d'ouvrage de 3

fiches-action du contrat : préserver et mettre en valeur le réservoir de biodiversité que constitue la plaine des Rocailles, (cf zoom) concilier la préservation du sonneur à ventre jaune avec l'activité sylvicole sur le Bois d'Yvres, et lutter contre les espèces envahissantes exotiques. La mise en place des actions s'échelonnent sur les cinq années du contrat.



En savoir +

[www.arve-saleve.fr/Contrat-vert-bleu](http://www.arve-saleve.fr/Contrat-vert-bleu)

### Le Fonds Air Bois

#### Présentation



La Vallée de l'Arve est régulièrement mise en avant à cause de la pollution aux particules fines. Un Fonds Air Bois a été mis en œuvre dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve pour accélérer le renouvellement des appareils de chauffage les plus polluants mais celui-ci s'arrête aux limites administratives de la CCAS. La pollution ne tenant pas compte des limites de territoire, la Communauté de communes des 4 Rivières et la CCAS se sont associées pour réaliser une étude de préfiguration pour étudier l'opportunité d'élaboration d'un fonds Air-Bois sur nos territoires.



En savoir +

[www.arve-saleve.fr/Contrat-vert-bleu](http://www.arve-saleve.fr/Contrat-vert-bleu)



# SÉCURISATION

## Sécurisation de la route du Mont-Salève entre le chef-lieu et Cognoy

Au cours des mois de juin et juillet, des travaux routiers ont été entrepris sur ce secteur afin de permettre un cheminement piétonnier sûr depuis le chef-lieu. Un trottoir est désormais installé sur le côté gauche de la route (sens de la montée) et un rétrécissement a été opéré sur une portion de route. La vitesse est désormais limitée à 30 km/h depuis l'église jusqu'à la fin de ce rétrécissement. De même celui-ci est à voie unique avec priorité aux véhicules montants. Ceci est matérialisé par les signaux conventionnels du Code de la route. Pour mémoire, les flèches tournées vers le haut du panneau correspondent au sens dans lequel circule celui qui les voit, les flèches descendantes correspondant à la circulation inverse. Le sens des flèches n'a rien à voir avec le sens de la pente. Si on se trouve face à une flèche blanche et généralement plus épaisse montante, cela signifie que nous sommes prioritaires. La flèche de sens opposé est alors rouge. Si, au contraire nous voyons une flèche rouge montante, cela signifie que nous devons céder la priorité et dans ce cas, la flèche de sens opposé est noire. Par exception, il peut arriver que la flèche blanche montante soit noire au lieu de blanche (ce cas est rare et on ne le trouve pas à La Muraz). Elle doit être assimilée à une flèche blanche. On se rappellera qu'il vaut mieux perdre sa priorité plutôt que de risquer un accrochage toujours désagréable.

La ligne médiane ainsi que le bord de la route sans trottoir comportent des lignes blanches discontinues et réglementaires afin de bien matérialiser les voies de circulation. De même des places de stationnement ont été tracées. Seules ces places et le bas-côté matérialisé, lorsqu'il est assez large pour cela, sont utilisables. On se rappellera qu'il est strictement interdit de stationner



sur un trottoir. Cet espace est réservé aux piétons. De même, sauf prescription contraire, en agglomération la vitesse est limitée à 50 km/h, la règle de la priorité à droite s'impose et l'usage des feux de route la nuit est interdit. Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter les voies de circulation et les limitations de vitesse, tant sur cette route que dans l'ensemble de l'agglomération.

E.T.

## CONTAINERS SEMI-ENTERRÉS

### Point d'apport volontaire de tri sélectif à proximité de la salle polyvalente

Après un premier site mis en service en automne 2016 au départ du chemin de la Biollitte, un second point a été réalisé cet automne le long de la route du Mont Salève, à proximité de la salle polyvalente.

Cet emplacement avait été retenu à l'issue d'une étude menée par le bureau INDIGO en 2012 déjà ; il compte deux conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères (couvercles noirs), un pour les bouteilles plastiques et les emballages en aluminium (bleu), un pour le papier et les cartonnets (jaune) et un pour le verre (vert).

Rappel : tous les autres déchets recyclables ou non (cartons d'emballage compris), doivent être emportés à la déchèterie de Reignier (voir les nouveaux horaires d'ouverture sur [www.arve-saleve.fr](http://www.arve-saleve.fr)).

La Communauté de Communes, qui a la compétence déchets, informera par flyer les habitants concernés par la suppression de la collecte à domicile.



Yv. J.



## LE FLEURISSEMENT

### NOUVELLE VERSION

**Depuis de nombreuses années, la mairie organisait un concours de fleurissement.**

Traditionnellement, au milieu de l'automne, une petite réception permettait d'honorer par catégorie les personnes qui avaient particulièrement bien fleuri leur balcon, leur maison ou leur ferme, etc....

Ces dernières années, c'est pratiquement toujours les mêmes lauréats qui ont été distingués et il s'avérait difficile d'établir un classement original: la notion de concours a donc été provisoirement abandonnée.

Il s'agit davantage maintenant d'une récompense, d'une promotion, d'un encouragement pour tous ceux qui participent et qui prennent de leur temps pour embellir et donner des couleurs à notre commune.

### Remerciements particuliers à :

Monsieur Jean-Claude BOUTIGNY

Monsieur Benjamin BOVAGNE

Madame et Monsieur Marie-Claire et Patrick BOVAGNE

Madame et Monsieur Yannick et Philippe CANNONE-DESBIOLLES

Madame Anne-Laure FÉVRIER et Monsieur Jean-François REGAT

Madame et Monsieur Michel GOLOFIER

Madame et Monsieur Jean-François MAILLET CONTOZ

Madame et Monsieur Gisèle et Eric MOLLAND

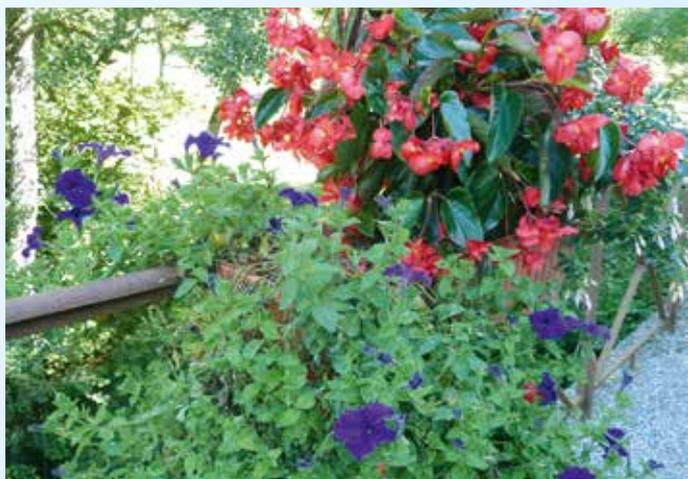
Madame et Monsieur Florence et Jean-Luc MOLLAND

Madame Paulette SALINI

Madame et Monsieur Christiane et Jean-Claude SCLAVOPOULOS

Ces personnes ont reçu un bon d'achat de 30 € à valoir sur le prochain marché aux plantons organisé par l'Association des Parents d'élèves.

M-A D.



## JOBS D'ÉTÉ

Je profite de cette tribune pour lancer un véritable appel: chaque année, nous recherchons deux jeunes (âgés de 17 ans révolus a minima) pour remplacer les agents techniques lors des congés estivaux (juillet et août).

Les tâches sont accessibles et variées: peinture, arrosage, désherbage, tonte...

Envoyez dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 votre demande à Mme le Maire par simple courrier en indiquant le mois où vous seriez disponible.

Je remercie Elise, seule postulante de cet été 2017: elle a pu prolonger sa durée de travail et a permis d'optimiser cette période de remplacement.

G.G.



## OCTOBRE ROSE

Depuis 2015, les mairies s'engagent avec octobre Rose et l'association « le Cancer du Sein, parlons-en » pour diffuser au public des informations sur le dépistage et le cancer du sein.

En fleurissant la mairie avec des fleurs d'automne dans la gamme des roses clairs au plus foncés et quelques décorations dans les mêmes tons, la Commune de la Muraz s'associe depuis 2015 à cette campagne durant tout le mois d'octobre. Des plaquettes d'informations sur l'association « le Cancer du Sein, parlons-en » se trouvent au secrétariat de la Mairie.

N.P.





# PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)



**La commission PLU a présenté l'avancée du projet en présence de M. Vincent Biays Urbaniste le 20 novembre 2017 à la salle polyvalente.**

Elle rappelle que le registre de concertation et la boîte à idées sont toujours tenus à disposition au secrétariat aux horaires d'ouverture.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables et l'avant-projet du plan de zonage sont en ligne sur le site internet de la commune : [www.lamuraz.com](http://www.lamuraz.com), onglet Mairie et Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme.

**Les membres de la commission PLU (de gauche à droite)**

Luke HENNEQUIN (Communauté de Communes Arve et Salève, représentant du Schéma de Cohérence Territoriale), Christian ZANOLLA, Yannick JANIN, Gianni GUERINI (adjoint délégué), Nadine PERINET, Jean-Pierre DURET et Vincent BIAYS, (urbaniste).

Manquants sur cette photo: Yves JACQUEMOUD (1<sup>er</sup> adjoint) et Étienne TOULLEC.

**Tout au long de l'année écoulée, la Commission Urbanisme a poursuivi l'élaboration de notre P.L.U. avec l'appui du Cabinet Vincent BIAYS, au rythme moyen d'une séance par mois.**

Suite aux différents échanges motivés avec les services de l'État, en particulier la Direction Départementale des Territoires (DDT), notre souhait d'urbaniser la parcelle communale située au lieu-dit « Champ Bénit » (à proximité de l'abri bus) n'a pas pu être accepté.

**Ce tènement acquis en 1999** constituait depuis une réelle réserve foncière et était classé en zone AU (future zone à urbaniser du POS). La délibération du 25/03/1999 stipulait alors: « que cette parcelle, de par sa situation, peut constituer une réserve foncière en vue d'opérations d'aménagements futurs ».

En toute logique dans l'intérêt commun, **c'est donc à l'unanimité que les membres de la Commission Urbanisme ont souhaité** le classement de cette parcelle desservie par les réseaux et par un chemin en contrebas de type « mode doux » pour les trajets piétonniers sécurisés vers le chef-lieu.

**Par conséquent**, nous avons perdu quelques mois par rapport au prévisionnel et revu une partie de notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Nous gardons notre volonté de maintenir la surface des terres classées en zone agricole pour soutenir l'activité existante

de la quinzaine d'exploitations que compte notre territoire. Ceci aussi dans le but précis de contenir le développement de notre commune rurale.

**L'exercice apparaît ici dans sa complexité de par les paramètres obligatoires à suivre :**

- nombre de logements nouveaux limités à 70 pour la durée du PLU (8-10 ans),
- pourcentage de ces derniers par catégories (collectifs et individuels) selon le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- obligation de déterminer les nouvelles zones à construire en priorité dans les dents creuses,
- inscrire les zones des collectifs dans le Centre Village élargi desservi par les réseaux, ceci en respectant les propriétaires déclarant ne pas souhaiter mettre en vente, ou ne pas vouloir construire durant la durée du PLU.

**Vous l'avez compris, la marge de manœuvre est plus que limitée.**

En réunion publique du 20 novembre 2017, nous avons présenté le PADD modifié et l'ébauche du futur plan de zonage.

**Nous regrettons la faible assistance à cette séance**, (40 personnes environ). La communication dans ce dossier du P.L.U. est importante et régulièrement, dans les délibérations, les différents bulletins etc. vous êtes informés des différentes étapes.

**Les permanences du mardi sont également riches en échanges à ce sujet.**

Le registre de concertation et la boîte à idées sont toujours à disposition en mairie pour y inscrire toutes vos remarques ou suggestions.

**Prochaines étapes sur lesquelles nous avons déjà beaucoup travaillé :**

- finalisation du plan de zonage et du règlement.
- enquête publique.

Nous vous informerons de la prochaine rencontre et vous attendons nombreux.

G.G.





## SERVICE COMMUN URBANISME (S.C.U.)

La Communauté de Communes Arve & Salève (CCAS), avec le concours de ses communes membres, a engagé depuis plusieurs mois une mutualisation des services en direction de sa population. C'est dans ce cadre qu'est né depuis octobre 2017 le Service Commun Urbanisme (SCU). Ce service a pour cœur de métier l'accompagnement des communes dans la gestion des demandes d'autorisations du droit du sol et de la thématique urbanisme en général.

À ce titre, le SCU assure désormais l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour votre commune. Cependant votre Maire (ou son adjoint) demeure le signataire de l'ensemble des autorisations. Ces évolutions amènent donc quelques changements.

### **Dans votre commune vous pourrez toujours :**

- Déposer vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (PC, DP, etc...)
- Consulter les informations liées aux règlements en vigueur sur votre terrain (PLU, Carte communale, cadastre, etc...)

- Retirer les formulaires nécessaires à vos démarches administratives
- Désormais grâce au SCU vous pourrez également :
- Rencontrer un instructeur dans votre mairie lors de permanences (14h00-17h00 le mardi après-midi, horaire à vérifier)
- Poser vos questions par téléphone ou par mail
- Prendre RDV avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) dans le cas de projets complexes nécessitant un avis architectural

### **Service Commun Urbanisme**

Communauté de Communes Arve & Salève  
Maison Cécile Bocquet - 160, Grande Rue  
74930 REIGNIER ESERY - Tél. : 04 50 43 46 14  
mail : urbanisme@arve-saleve.fr

## TRAVAUX DANS LE CIMETIÈRE

**Cela faisait partie entre autre des projets que nous avons présentés en 2014.**

**Les travaux dans le cimetière ont commencé dans l'automne par le dallage en pierre du columbarium avec rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.**

Puis le jardin du souvenir débute. Il aura fallu faire des exhumations dans le carré général pour préparer le cheminement en granit du Tarn qui donnera accès au futur columbarium ainsi qu'à l'emplacement prévu pour la dispersion des cendres. Ce sera un endroit pour se recueillir avec table de cérémonie, plaque d'identification sur galet et bancs. Puis dans le printemps nous l'arborerons pour plus d'intimité. Pourquoi tous ces travaux ? Dans les années à venir les personnes se feront de plus en plus incinérer, les statistiques le prouvent. C'est vrai que dans nos villages nous ne sommes pas encore habitués à cela car être enterré fait partie de nos traditions

Par la suite, le caveau municipal sera recouvert du même granit.

M-A.D.





# CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE



Par un vent glacial, ce matin du samedi 11 novembre à 9h15 avait lieu notre cérémonie du souvenir. Malgré ce froid, nous avons eu une bonne assistance. À la fin de la cérémonie, la Mairie invitait tous les présents pour le verre de l'amitié ou plutôt pour une petite collation avec thé, café, bidoyon et viennoiseries. Cette année la cérémonie intercommunale se déroulait à Filinges.

E.T.



## NOTRE DOYEN



**Notre doyen, Gustave Bartholdi nous a quittés durant l'été.**

Né le 27 décembre 1923, cet homme discret, plein d'allant, faisait partie des visages familiers de notre commune que nous avions plaisir à rencontrer, au détour d'une fête ou achetant son pain. Il ne manquait jamais les cérémonies de commémoration, 8 mai ou 11 novembre. Il était présent quelles que soient les conditions météorologiques, tenant sa casquette à la main, lors des différents hommages ou lors de l'hymne national.

Lors de la cérémonie du 8 mai 2010, il a reçu le diplôme d'honneur de combattant de l'armée française, 1939-1945, geste d'honneur envers ceux qui ont combattu pour la liberté. Noël Jacquemoud, Maire, lui avait remis ce diplôme et les personnes présentes ce jour ont pu sentir l'émotion de Gustave.

Extrait de l'entretien réalisé par Isabelle Lebon en 2006, « Les anciens racontent », avec Gustave et Lucette Bartholdi.

« ....c'était en 1943-1944, on avait vingt ans. On a passé une drôle de jeunesse, il fallait se cacher comme des bandits. On se cachait comme on pouvait. On ne pouvait pas aller trop loin. C'était partout pareil on était recherché... on avait peur, de temps en temps on venait de nuit, personne ne nous voit. On peut dire qu'ils nous ont volé notre jeunesse, ce n'était pas un privilège d'avoir vingt ans à cette époque ».

N.P.



## CÉRÉMONIE 5 DÉCEMBRE

**5 décembre - Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.**

La journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie a été instaurée par le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003. Elle fait l'objet d'une cérémonie d'hommage à Paris, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

On s'est habitué depuis une décennie à rendre hommage aux morts pour la France en Algérie le 5 décembre. Cette année, le 5 décembre, la cérémonie a eu lieu à Arthaz-Pont-Notre-Dame. Le verre d'amitié a clôturé cette cérémonie.

N.P.



## VISITE DU SOUS-PREFET



**Visite du Sous-Préfet dans notre commune**

**Le lundi 27 novembre, nous avons reçu la visite de Monsieur Jean-Marc Bassaget, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois pour une visite de notre commune.**

Sur les 72 communes de cet arrondissement, Monsieur le Sous-Préfet en a déjà parcouru une bonne trentaine;

ces déplacements représentent une réelle volonté de rencontrer les élus, mais également le souhait de connaître les territoires, les situations géographiques, les projets auxquels les équipes municipales s'affairent. Après un déjeuner de travail au restaurant l'Angélik, nous avons consacré l'après-midi aux diverses visites, hangar des services techniques, le centre bourg ainsi que les emplacements des orientations d'aménagements programmées prévues dans le prochain plan local d'urbanisme. Un point sur les dossiers communaux terminait l'après-midi, avec notamment le futur groupe scolaire, la municipalisation des services de cantine et garderie, les travaux de sécurisation prévus dans le centre village. Au terme de ces

échanges, Monsieur le Sous-Préfet nous a réitéré tout le soutien nécessaire en faveur des communes, dans le cadre de leur mission et rappelé que les services de l'Etat sont présents au quotidien pour nous aider.

N.P.



# LA RENTRÉE À L'ÉCOLE COMMUNALE



Pas de quoi s'endormir, les professeurs des écoles ont accueilli cette année, 105 enfants et pas de fermeture de classe.

**La Mairie souhaite la bienvenue à Mme Mélanie Broguière et Mme Sandra Morey.**

L'équipe enseignante a toujours des projets pour que notre école puisse apporter à chaque jeune, une ouverture citoyenne sur le monde avec par exemple le banc de l'amitié.

## Voici l'équipe enseignante :

Mme FANTUZZO Mélanie.....	Directrice
Mme BROGUIERE Mélanie.....	CM1-CM2
Mme MOREY Sandra.....	CE1-CE2
Mme PLASSAIS-DESBOIS Sandra.....	CP-CE1
Mme REVERAULT Stéphanie.....	MS-GS
Mme BOUAS Dominique.....	PS-MS



**La Mairie souhaite à tous, une année sur le chemin de la connaissance.**

M.E.L

# NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

En 2013, la loi sur la refondation de l'école a engagé une réforme scolaire suite aux préconisations rendues par la conférence nationale sur les rythmes scolaires.

Le cadre général de la semaine scolaire a été fixé à 24 h réparties sur 4 journées ½ afin d'alléger la journée d'enseignement. Aujourd'hui, un nouveau décret en date du 27 juin 2017 autorise des adaptations ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement sur 4 jours. Avec la parution de ce décret, les débats et échanges ont été nombreux dans toutes les communes françaises. Pour autant, notre commune a fait le choix de ne pas réagir en urgence, de prendre le temps de la réflexion et de laisser à chacun la possibilité de s'exprimer.

Pour demander un changement de rythme, le décret du 27 juin 2017 précise que les communes doivent saisir le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale). La demande de dérogation est rédigée par la mairie et conjointe à celle du conseil d'école.

Une consultation a été organisée durant le mois de décembre pour connaître l'avis des familles :

48 réponses en mairie, 3 inexploitables (toutes les possibilités cochées) : voici le détail des 45 réponses exploitables :

- 14 familles pour 4 jours ½ : horaire actuel
- 21 familles pour 4 jours soit de 8h30-12h00/13h30-16h00, horaire proposé par Mme la Directrice de l'école communale,
- 10 familles pour 9h00-12h00/13h30-16h30, (horaire d'avant les rythmes scolaires), horaire proposé par la mairie.

Le conseil municipal du 8 juin dernier avait fait le choix d'un retour à la semaine de 4 jours mais s'était donné le temps nécessaire de la réflexion, compte-tenu du décret promulgué dès la fin de l'année scolaire.

N.P.

# VISITE COURTOISIE 2017



Afin de démarrer une bonne nouvelle année scolaire, l'équipe municipale aux affaires scolaires a convié l'équipe éducative. Présentation, petite table ronde et verre de l'amitié. Nous souhaitons une belle année aux 105 élèves et aux enseignantes de notre école.



## BANC DE L'AMITIÉ

**Mercredi 20 septembre 2017, L'École de La Muraz organisait les « Bancs de l'amitié ».**

Cette manifestation avait pour but de faire comprendre aux enfants qu'on ne doit pas laisser un ou une camarade de classe s'isoler ou se faire isoler par les autres. Des scénettes montraient un ou une élève repoussé par les autres, s'isolant sur un banc et un groupe de camarades venant vers lui pour le réconforter et l'intégrer dans le jeu. Ceci doit aussi être compris par les adultes. Puisse cet objectif d'amitié perdurer...

E.T.



## CROSS



**C'est accompagné d'une excellente météo que les enfants de CP, CE1, CE2 et CM2 ont disputé le CROSS** avec d'autres écoles voisines à Arbusigny. Les enfants sont rentrés avec peu de médailles mais le souvenir d'un bon moment d'échange autour du sport.





# REPAS NOËL DE LA CANTINE



## Ce jeudi 21 décembre 2017, la cantine scolaire organisait son repas de Noël.

La salle polyvalente était préparée par des parents d'élèves tandis que d'autres s'affairaient en cuisine pour mettre la main à la pâte. Madame le Maire et les membres de la commission scolaire accompagnaient ce repas auquel étaient conviés le corps enseignant et les personnels municipaux.

A l'issue du repas, les enfants se sont retrouvés dehors pour un moment de détente avant le spectacle. Les parents bénévoles et les membres de la commission scolaire aidaient le personnel de cantine à ranger et nettoyer la partie salle à manger.

Puis, tandis que les enfants assistaient au spectacle avec les enseignants, les bénévoles et le personnel de cantine goûtaient un repos et un repas mérités. Enfin parurent les personnages les plus attendus des petits et qui sait ? des grands : le Père et la Mère Noël.

On ne sait d'où ils venaient (certaines et certains le savent bien quand même), mais ils reçurent un accueil digne de leur rang.

Pourtant tout doit finir et les enfants et leurs enseignants durent rejoindre l'école pendant que les derniers bénévoles achevaient de ranger la salle ou lavaient la vaisselle.

E.T.





# RÉUNION MUNICIPALISATION

## Réunion avec les Parents d'élèves au sujet de la municipalisation de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire.

Lundi 13 novembre 2017, la Commission scolaire est venue devant les parents d'élèves en salle de réunion de la salle polyvalente pour présenter le projet de municipalisation.

Cette réunion s'est déroulée dans le respect mutuel, les remarques étant plutôt constructives. Il doit être évident pour tous que le travail effectué auparavant et depuis de très nombreuses années par les divers Comités d'APE pour gérer ces services ont permis de substantielles économies à l'ensemble des familles concernées. Le nouveau Comité APE ayant décidé de ne plus traiter ces questions, la municipalisation devenait impérative afin de sauvegarder ces services indispensables. La reprise par la mairie a un coût qui ne pouvait être assumé par l'impôt. Aussi, ce coût a été reporté sur le tarif de la cantine, en maintenant le tarif de septembre 2017 pour les familles aux revenus modestes. Pour les autres, le quotient familial a servi de base de calcul. La préparation de cette municipalisation a représenté un gros travail pour la mairie



tout au long de la période estivale, travail ponctué par l'attente des avis des services extérieurs. Une telle opération ne s'improvise pas, c'est pourquoi, malgré toute notre bonne volonté, il n'était pas possible de reprendre cette activité à la rentrée de septembre. On se rappellera qu'après avis favorable de différents services (saisines Centre de gestion, État), le Conseil Municipal devait délibérer, ce qui fut fait à la réunion du 7 novembre (tarifs) et du 5 décembre (pour la création des postes).

E.T.





## GYM SENIOR



### Cours de gymnastique douce pour les aînés de la commune

La saison automnale a plutôt bien commencé... En effet des cours de gymnastique douce, gestion de la posture pour le dos, équilibre, prévention des chutes, assouplissements etc. sont dispensés tous les mercredis matin de 11 h à 11 h55 à la salle polyvalente (sauf période de vacances scolaires), pour les aînés de la commune. Sandrine, professeur diplômée est tout particulièrement attentive au contenu de ce cours, laissant la place quelques fois aussi à des moments de relaxation. Pour les retardataires, il reste de la place, le cours de gymnastique est à 5 euros, (payable fin de trimestre); une participation pour le financement est donnée par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, qui grâce à des manifestations diverses a permis de récolter un peu d'argent.

N.P.

## LE GOÛTER DES AÎNÉS

### L'esprit de Noël était là...

Comme chaque année, Noël est l'occasion pour les aînés de notre village de se retrouver pour jouer aux cartes, discuter, partager.

### Chacun a été accueilli par un verre de vin chaud et des confiseries.

L'après-midi a été ponctuée par un spectacle de zumba dansé par les enfants qui suivent le cours toute l'année. L'Association Sports et Loisirs a proposé un verre de l'amitié et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a proposé le goûter intergénérationnel.

Un autre temps fort de cet après-midi fut la réalisation de centres de table. Chacun a pu laisser libre cours à son imagination.

### Bonnes fêtes à tous.

M-E.L.





# COLIS DE NOËL POUR NOS AÎNÉS

**Durant ces fêtes de fin d'année, les élus et membres du Centre Communal d'Action Sociale ont distribué les traditionnels colis aux Aînés de 65 ans et plus.**

Colis composé d'alléchantes friandises, papillotes, vins, terrine, etc. le tout distribué avec un sac-glacière qui vous servira quand la belle saison sera revenue.

La distribution de ces colis, c'est aussi et surtout l'occasion de discuter et de rencontrer les aînés, d'échanger quelques propos lors de nos visites. Ces colis sont commandés en Haute-Savoie auprès d'Esprit Gourmet, jouant au mieux la proximité.

Un petit cadeau est également distribué aux aînés de notre commune se trouvant en maison de retraite ou de convalescence, afin que personne ne soit oublié.



M.A.D.

## DOYENNE ET DOYEN DE NOTRE COMMUNE



Germaine Léger et Lucien Duret, respectivement 95 et 92 printemps en 2018 sont les doyens de notre commune.

Pour leurs anniversaires respectifs (août et avril), une visite de courtoisie (Mme le Maire, conseillers délégués, membres du C.C.A.S.) leur est rendue en toute convivialité.



N.P.

## SERVICE DE CAR - CALENDRIER 2018

Le service de car à destination d'Annemasse le vendredi matin est assuré UNE FOIS PAR QUINZAINE. Durant l'année 2018, le car desservira la ligne aux horaires actuels (départ de l'abri bus du chef-lieu à 8 h) et aux dates suivantes :

<b>JANVIER</b>	vendredi 12 vendredi 26	<b>JUILLET</b>	vendredi 13 vendredi 27
<b>FÉVRIER</b>	vendredi 9 vendredi 23	<b>AOÛT</b>	vendredi 10 vendredi 24
<b>MARS</b>	vendredi 9 vendredi 23	<b>SEPTEMBRE</b>	vendredi 7 vendredi 21
<b>AVRIL</b>	vendredi 6 vendredi 20	<b>OCTOBRE</b>	vendredi 5 vendredi 19
<b>MAI</b>	vendredi 4 vendredi 18	<b>NOVEMBRE</b>	vendredi 2 vendredi 16 vendredi 30
<b>JUIN</b>	vendredi 1er vendredi 15 vendredi 29	<b>DÉCEMBRE</b>	vendredi 14 vendredi 28



## FORUM DES ASSOCIATIONS



Cette petite manifestation qui a lieu en salle polyvalente chaque année au début du mois de septembre a rassemblé peu de monde au final.

Seulement deux associations (ASL et Bibliothèque) ont répondu présent. La Mairie a tenu à accompagner cette matinée avec accueil café, boissons diverses et viennoiseries. Cette matinée a eu au moins le mérite de permettre à tous ceux qui le désirent de s'inscrire à l'ASL pour les cours de gymnastique de toutes sortes.

E.T.



## TELETHON

**Après la neige de la nuit, le temps s'était stabilisé ce matin du 9 décembre.** Cependant, le froid était là. Aussi, les routes bien que déneigées au mieux ont amené un certain nombre de volontaires et d'habitues à rester bien au chaud d'autant plus que la météo annonçait à juste titre un coup de froid assez fort pour la soirée et la nuit, la bise s'en mêlant. Cependant, le résultat, en baisse, a tout de même dépassé nos attentes. Ainsi 250 repas ont été servis et le résultat final s'établit à 4419 €, ce qui est plutôt bon. Espérons de meilleures conditions l'année prochaine, les bénévoles vous en seront reconnaissants car ils se battent pour le Téléthon.

E.T.





# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

17.07.2017	DENAMBRIDE Tessa	1747, route des Bois d'Yvre
26.07.2017	CHEVRIER Kleya	1218, route des Monts
31.07.2017	MURE Lucie	405, route du Mont Salève
22.09.2017	DUPONT-DESCOMBES Oscar	3193, route du Mont Salève
13.10.2017	DEMOLIS Clara	338, chemin de Chez Bosson
07.11.2017	DORNIER Louise	160, chemin des Bois de Cologny



## DÉCÈS

25.08.2017	BARTHOLDI Gustave
01.09.2017	LONATI épouse SAVERY Ida
01.12.2017	BARROW Margaret



# URBANISME

## DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

### MORERA Jean-Baptiste - Route d'Esery

Maison individuelle (demande classée sans suite)

### JACQUEL Raphaël - Les Palatins

2 maisons individuelles (demande accordée)

### MAULET Pierre - Vers Monnet

Réfection toiture et changement de Destination (demande accordée)

### Commune La Muraz - Centre Village

Restructuration groupe scolaire (demande accordée)

### GAEC Le Feu - 2911 route du Mont Salève

Réhabilitation d'une ancienne ferme (demande en cours)

### AMARAL Tiago - Route des Monts

Maison individuelle (demande en cours)

## DEMANDES DE DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

### WIGGER AL MAHMOUD Christine

66 chemin des Bois de Cologny

Auvent (demande accordée)

### WIGGER AL MAHMOUD Christine

66 chemin des Bois de Cologny

Pose d'un générateur photovoltaïque (demande accordée)

### JOY Clara - 419 chemin de la Biollitte

Pose d'un vélux (demande accordée)

### TISSOT Jacques - 355 chemin de Chez Bosson

Réfection façade pose bardage (demande accordée)

### GUERIN Daniel - 139 route des Monts

Réfection bardage (demande accordée)

### PANIGUETTI Damien - 91 route des Monts

Modifications ouvertures (demande refusée)

### BOCQUET Laurence - 885 route du Mont Salève

Clôture (demande accordée)

### MEUNIER Fabrice - 881 route du Mont Salève

Division parcellaire (demande accordée)

### PANIGUETTI Damien - 91 route des Monts

Modifications ouvertures (demande accordée)

### LAHOURI Adnane - 927 route du Mont Salève

Modifications ouvertures (demande accordée)

### VIANDAZ Jean-Marc - 10 allée de la Mouillette

Division parcellaire (demande accordée)

### DUPONT-DESCOMBES Magali - Grange Rouge

Division foncière (demande refusée)

### DUPONT-DESCOMBES Virginie - Grange Rouge

Division foncière (demande refusée)

### TOULLEC Etienne

311 chemin de la Grange Rouge

Véranda (demande accordée)

### ZBINDEN Danielle

200 chemin de Chez Gargairon

Abri voiture, ouverture (demande irrecevable)

### GOUSSEAU Patrick - 129 chemin de la Croisette

Extension (demande irrecevable)

### R KALY - Les Palatins

Division parcellaire (demande irrecevable)

### LOISEAU Georges - 459, route des Bois d'Yvre

Extension (demande refusée)



# PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1992, tout détenteur d'un permis de conduire dispose d'un capital de 12 points. Pour les "jeunes conducteurs", ce capital est de 6 points.

Rappelons que le but du permis à points est d'inciter les conducteurs à changer leurs comportements. Cette démarche pédagogique a pour but d'éviter l'infraction et sa récidive. Certaines infractions d'une gravité extrême sont sanctionnées par un retrait temporaire ou permanent du permis, parfois cumulé avec un retrait de points. Des solutions existent pour récupérer les points perdus souvent par la participation à des stages.

La nouveauté, c'est l'accès à un service en ligne permettant d'effectuer toute démarche au sujet du permis de conduire (demande d'inscription à l'examen, demande de duplicata, demande suite à annulation ou suspension etc.) sans avoir à se déplacer en préfecture. On utilisera alors l'un des liens suivants : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> ou

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>



Les permis de conduire nouvellement délivrés (ou les duplicata) sont présentés sous la forme d'une carte de type « carte bancaire ». Leur remplacement périodique est prévu afin de mettre à jour la photo d'identité. Contrairement à une rumeur alarmiste circulant sur le net, ce remplacement périodique n'est et ne sera pas soumis au résultat d'une visite médicale. On peut le vérifier dans Hoaxbuster ainsi que sur le site gouvernemental.

## NOUVELLES DÉMARCHES POUR VOS CARTES GRISES

**De plus en plus de démarches administratives s'effectuent maintenant en ligne. C'est notamment le cas pour :**

- changer le titulaire du certificat (immatriculation d'un véhicule d'occasion en France)
- déclarer la vente de son véhicule (déclaration de cession d'un véhicule)
- modifier son adresse sur la carte grise

**Ces démarches s'effectuent gratuitement sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés: ANT: <https://ants.gouv.fr/>**

En cas d'immatriculation d'un véhicule neuf, vous pourrez continuer à passer par un professionnel de l'automobile habilité pour effectuer certaines démarches à votre place.

**PLUS D'INFORMATIONS SUR: <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11924>**

Il est toujours possible de se rendre en préfecture pour réaliser ces démarches.

### ATTENTION!

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, d'autres démarches ne peuvent être réalisées qu'en ligne.

La demande pour refaire son certificat d'immatriculation (demande de duplicata de carte grise en cas de vol, de perte ou de détérioration de la carte originale) s'effectue également en ligne depuis le 2 juin 2017.

L'ANTS offre aussi la possibilité de suivre en ligne le traitement de votre demande de carte grise via un téléservice « Où en est ma carte grise ».

Pour effectuer ces démarches, il faut disposer d'un équipement numérique (ordinateur, tablette, smartphone) muni d'une connexion internet et d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipé d'une fonction photo).

Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans de nombreuses communes pour les personnes ne disposant pas de tels équipements à leur domicile.

Le point numérique le plus proche pour vous se trouve à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois (4, avenue de Genève, 74160 Saint-Julien en Genevois ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h30

**Retrouvez les points numériques sur le site suivant: [www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques.html](http://www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques.html)**





## TRAVAUX DE BALISAGE

### Travaux de balisage opérés par le SMS

Le SMS (Syndicat Mixte du Salève) a réalisé sur notre commune des travaux de balisage des sentiers de notre commune durant l'été et une partie de l'automne. Ce balisage matérialisé de manière très visible doit permettre à tous les promeneurs et randonneurs de se retrouver facilement dans le Salève. Dans le même temps, des sentiers ou chemins forestiers ont été débroussaillés et améliorés. Vous trouverez ci-contre les balisages-types que l'on peut rencontrer.

E.T.



## LE CHEMIN DES BOIS DE COLOGNY

**Ce sentier, remis en état en partie par l'association des Amis des Sentiers et balisé par le Syndicat mixte du Salève est désormais praticable.**

Le chemin part de Coligny et vous mène en une vingtaine de minutes à la Biollitte (départ à proximité de la salle polyvalente). Préalablement, un premier passage avait été réalisé par « Les Amis des sentiers » pour profiter pleinement de la période estivale. Sa remise en état a nécessité du travail accompli avec courage et détermination : débroussaillage, élagage et balisage. Le résultat est remarquable. Bien sûr, nous sommes dans le massif du Salève et il s'agit bien d'un chemin de montagne et pas d'une autoroute. Ça et là, des roches affleurent ou dépassent légèrement. Il n'était pas question de les faire disparaître. Il s'agit de calcaires qui, comme toutes les roches



sédimentaires, deviennent glissantes dès qu'elles sont mouillées ou même simplement humides. On se rappellera que les grimpeurs en massifs calcaires emploient une résine pour mieux adhérer au rocher que leur transpiration rend dérapant. Quant à la terre, il s'agit d'argile de décalcification, elle aussi glissante lorsqu'elle est mouillée. On prendra donc soin de s'équiper de bonnes chaussures pour utiliser ce chemin qui ne manque pas de charme. Quelques photos vous montreront le travail accompli.

E.T.

# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E.)



## Des nouvelles du comité de l'Association des Parents d'Élèves (année scolaire 2017-2018.)

Grâce à l'arrivée de nouveaux bénévoles, le comité de l'APE s'est doté d'une équipe pleine d'énergie et d'idées foisonnantes pour réussir tous les projets de l'association. Ainsi, Doria, Carine, Elisabeth et Sylvain nous ont rejoints en ce début d'année scolaire.

Cette année, nous avons reconduit la fiesta kid qui s'est prolongée par la fiesta ado, avec la collaboration de la team des Les'Muriens. Soirée très attendue des petits et grands, qui ont eu plaisir à se retrouver sur une piste de danse rien que pour eux.

Cette fin d'année 2017 verra également la fin de la gestion de la cantine/garderie, services assurés depuis de nombreuses années par les différents comités APE. Pour des raisons de disponibilités, de temps qui manquait, il n'était plus possible de maintenir ces services dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, dès janvier 2018 la mairie assurera ces services.

Nous aurons l'occasion de vous retrouver lors de notre traditionnel Carnalasnagne ou encore ce printemps au marché aux plantons. Il est important de rappeler que toutes ces manifestations ont un seul but, récolter des fonds qui sont directement redistribués à l'école pour permettre ainsi à tous les enfants scolarisés de bénéficier de sorties, de spectacles, d'activités sportives.

C'est pourquoi, pour mener à bien toutes ces manifestations, toute aide supplémentaire est la bienvenue, autant d'occasions pour venir donner un coup de pouce dans une ambiance agréable et décontractée.

D'autre part, nous ouvrons grandes nos portes à toute personne qui souhaiterait s'investir à nos côtés, de quelque manière que ce soit et sommes à l'affût de toutes nouvelles idées qui pourraient être apportées.

Le comité de l'APE et son vent de renouveau soufflent sur le village et souhaitent une merveilleuse année 2018, remplie de joie et de partage!!!

A.P.E.

**fiestaKID**  
3-10 ANS

**LA MURAZ**

7<sup>e</sup>

**18h-21h** SALLE POLYVALENTE  
**Vendredi 10 nov**

**PAS D'ARGENT SUR PLACE...  
TICKETS DE CONSOMMATION PRÉPAYÉS  
BAR "EXTÉRIEUR" POUR PAPAS / MAMANS**

**APE**  
La Muraz



# ASSOCIATION SAINT-ANTOINE (ASA)

## 60<sup>e</sup> KERMESSE

**Cette année 2017, l'association St-Antoine fêtait sa 60<sup>e</sup> kermesse.**

C'était aussi la dernière mouture sur le terrain de sport de l'école puisque les travaux d'extension du groupe scolaire commenceront début 2018. Une occasion à ne pas manquer et chacune et chacun s'étaient mis sur son 31. Comme dans les grandes occasions, les Tradisons ont animé la sortie de messe, le repas de midi et l'après-midi avec leurs joyeuses musiques traditionnelles de chez nous et de chez eux puisqu'ils sont Chablaisiens.

Naturellement, l'ambiance était à la joie et l'heure n'était pas (encore) à la nostalgie. Comme d'habitude, l'équipe de cuisine s'est affairée (nous gardons une pensée amicale et fraternelle pour Angelo qu'une maladie retenait). La pétanque et le pat'àkaisse ont retrouvé leurs aficionados, le thé dansant et le bal ont connu leur affluence. Le soir, le tirage de la tombola retenait le souffle de tous. Là aussi, nous avons une pensée pour Yves qu'un souci de santé a obligé à modérer ses activités.

Nous nous retrouverons l'année prochaine autour de la salle polyvalente près de laquelle le chapiteau se dressera fièrement.

E.T.



## CONCERT DE NOËL



**Dimanche 17 décembre 2017**

**Concert de Noël**

12<sup>e</sup> édition et toujours du plaisir! Cette année, l'Ensemble vocal du Salève et la chorale de la paroisse St Jean XXIII ont œuvré sous la direction de Laurent Chiorino tandis qu'Olivier Borer accompagnait à l'orgue. Ce dernier et Théoiline Hocquet nous ont également régalez d'œuvres classiques. Un programme éclectique nous était présenté, comme toujours autour de l'orgue à tuyaux, mais bien sûr dans la tradition de Noël. Des Noëls anciens ou plus récents avec les incontournables (Adeste Fideles, Douce nuit et Les anges dans nos campagnes) et un chant composé sur la musique d'Amazing grâce (C'est Noël, joie sur la terre), tout ce que l'assistance, nombreuse, attendait. Choristes et musiciens ont été longuement applaudis, puis après l'effort et la patience, le réconfort pour tous à la salle paroissiale. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

E.T.



## LES CHRÉTIENS DES ALPES



Le samedi 30 septembre dernier, La Muraz a vu débarquer une bande de 4 joyeux lurons « déjantés » : Les Chrétiens des Alpes.

Et oui, après une tournée mondiale entre les Bauges et les Aravis, ils se sont arrêtés chez nous à la salle polyvalente le temps d'une soirée. Artistes, auteurs et compositeurs, ils maîtrisent rock'n'roll et musette dans un style qui oscille entre débilité et génie, sur fond de supercheries et traditions de nos montagnes.

Une belle soirée réussie, rigolote et loufoque, où les spectateurs ont pris du bon temps.

Viviane Pellet, Présidente ASL

## MATINÉE BEAUTÉ

**Samedi 07 avril de 09h00 à 14h00, l'Association Sports et Loisirs organisera sa 1<sup>ère</sup> Matinée Beauté.**

Petite pause cocooning dédiée aux filles, où la beauté et le bien-être résumeront cette matinée.

Petits ateliers proposés : coiffeuse, esthéticienne et masseuse (à réserver à l'avance et à régler sur place le jour même).

Comment appliquer du fard à paupière ? Apprendre à se faire une tresse

Pose de vernis, massage des mains ....

Vendeuses de produits bien-être et de prêt à porter seront également présentes.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page facebook de l'ASL.**

Matinée  
Beauté

Organisée par l'Association Sports et Loisirs



## LA BIBLIOTHÈQUE : LES CROC'LIVRES



Quelques mots pour vous parler de la bibliothèque de votre village.

Vous y trouverez plus de 4 000 livres pour enfants, ados et adultes. Une sélection des derniers romans parus, une grande diversité de BD et d'albums pour enfants.

Les bénévoles vous accueillent tous les mardis de 15h00 à 19h00 et le troisième mercredi du mois de 15h00 à 17h00.

**Pour les petits, une animation est aussi offerte ce jour (date annoncée sur affichette à la bibliothèque, à l'école et à la boulangerie).**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer mais désireux de vous divertir en lisant, nous pouvons sur votre demande, vous choisir quelques livres et vous les apporter. Ce sera avec grand plaisir.

**En espérant vous rencontrer, nous vous souhaitons une bonne année 2018.**

Marie Olgiati

## COMITÉ DES FÊTES

### FÊTE DU FOUR À PAIN ET VIDE GRENIER



**Cette année, le Comité des Fêtes a choisi de réunir ces deux manifestations en une seule, le samedi 14 octobre.**

La nouvelle festivité s'est déroulée sous un magnifique soleil automnal, dans les locaux de l'ancienne fromagerie et sur la route des Monts, barrée pour la circonstance entre le four et le pont de la Meunière.

La route ainsi dégagée de la circulation donnait encore plus un air de fête.

Dès 6 h du matin, les tables des exposants étaient placées. Très vite, elles se remplirent de ce que chacun ou chacune avait à vendre et on put commencer à chiner.

Pendant ce temps, tel des fourmis, les bénévoles s'activaient pour préparer la fête : mise en place des tables et bancs pour le repas, déploiement des chapiteaux, buvette (chaque exposant se vit offrir un café, et du bon selon les experts), vente des tickets de repas, cuisson du jambon à la broche et montée en température de la soupe de courges préparée la veille.

D'autres s'activaient autour d'un pressoir pour produire le bidoyon local. Enfin, un stand vendait des fruits de saison.

Au menu de midi, jambon à l'os, tomme blanche, pommes de terre en robe des champs, tartelette et café. L'après-midi, pendant qu'on nettoyait, rangeait le matériel, deux accortes crêpières proposaient le produit de leur savoir en la matière.

À 18 h, on sonnait la fin de partie et la réouverture de la route. Les jeunes de l'association Les'Muriens préparaient leurs pizzas. Enfin, les derniers bénévoles finissaient les rangements et derniers nettoyages.

Grâce au travail de chacun (et beaucoup de chacune) et au généreux soleil de ce mois d'octobre, la fête fut de nouveau une belle réussite avec près de 120 repas servis. Alors, rendez-vous l'année prochaine.

E.T.





# COMITÉ DES FÊTES

## MARCHÉ DE NOËL



Ce vendredi 16 décembre avait lieu notre (devenu) traditionnel **Marché de Noël**. Les habitués commerçants et artisans s'étaient retrouvés et chacun mit un point d'honneur à bien présenter son stand. En cuisine, toutes et tous s'affairaient pour servir assiettes gourmandes (trois foies gras, magret de canard, chutney et compote de figues), huîtres creuses du Finistère, boudin aux pommes

afin que nul ne tombe d'inanition. Pendant ce temps, au bar on débouchait les bouteilles afin que la soif ne tourmente personne. Le bar à Champagne avait ses amateurs. Vers 21h, les stands fermant, chacun rentra chez soi tandis que les bénévoles rangeaient et nettoyaient afin que la salle soit opérationnelle pour le goûter des Aînés fixé au lendemain... A la prochaine édition !

E.T.



## RONDE D'AUTOMNE



**La journée était, comme à l'accoutumée placée sous le signe du beau temps et pourtant, une semaine plus tôt nous n'y croyions pas, mais le légendaire microclimat de La Muraz a pris les choses en main.**

Plus de 130 voitures étaient inscrites pour la plus grande joie des spectateurs. Pas d'incident important sauf 2 sorties de route sans trop de gravité (une voiture irrécupérable tout de même, mais sans dommage pour l'équipage).

E.T.



## PROCHAIN SPECTACLE



Vous souvenez-vous ? Le 30 janvier 2016, nous avons accueilli « L'Atelier Théâtre de Faucigny » qui nous avait superbement présenté « La Présidente », pièce de Maurice Hennequin & Pierre Veber.

Cette troupe nous avait entraînés dans cette comédie-vaudeville, toute en rires et situations cocasses... et, tous, nous en avons redemandé !

Cette année, la troupe nous fait l'immense plaisir de revenir avec une nouvelle pièce de Stan Gamich : « Panic au Grand Music'Hall ».

Petites tranches de vie du personnel en train de préparer le Spectacle nous feront rire aux larmes... quand soudain, Panique à Bord : tous les artistes sont malades et ne peuvent assurer la représentation du soir ! Chacun sait que la maxime de tout comédien est d'assurer encore et toujours la représentation ! Mais, quand il n'y a pas de comédiens, que se passe-t-il ? Venez nombreux pour découvrir comment ils vont se débrouiller...

Cette représentation aura lieu le samedi 27 janvier 2018 à 20 h. 30.

Une petite restauration/buvette sera assurée dès 19 h. 30.

E.P.

## RALLYE DES BORNES



### 16 et 17 juin 2017

Notre commune a accueilli le 27<sup>e</sup> Rallye National des Bornes/La Roche sur Foron, pour un parcours de 351 km avec 11 spéciales de 115 km chronométrées. 114 équipages dont 18 VHC ont participé à ce rallye.

La spéciale La Muraz/Reignier (6,5 km) a été parcourue 2 fois Es 7 et 10.

Cette année un contrôle de passage a été effectué au centre du village, permettant une meilleure approche du départ.

De nombreux pilotes locaux figuraient au départ : Didier Duret, Baptiste Dornier, Corentin Molland, Stéphane Viret, Nicolas Dupont Descombes entre autres avec un beau vainqueur Ludovic Gal.

Je tiens à remercier Nadine Perinet Maire, son conseil municipal, les services techniques ainsi que Denis Meynet pour la gestion des voitures de course au centre du village et au départ... et aussi tous les riverains pour leur compréhension, Michel Viret et Claude Dumont pour la sécurisation avec les bottes de paille, Michel Lemaire commissaire avec moi-même à la Croisette et au Mont.

**Merci à tous !**



# LES'MURIENS



**La Fête du Four à pain d'octobre s'est achevée cette année encore par l'organisation de la 8<sup>e</sup> édition des Pizzas'Yoyo de l'association LES'MURIENS.**

L'occasion de vivre un moment sympathique et agréable autour d'un espace aménagé de tables, de tonnelles et d'un bar éphémère, installés pour l'occasion.

Une bonne soixantaine de pizzas ont pu être dégustées sur place ou à l'emporter.

**Pour la traditionnelle soirée d'automne des LES'MURIENS,** cette fois changement de thème et d'ambiance. Après deux soirées sur les thèmes d'Halloween et de la Country, place à un thème plus coloré et pailleté : disco et années 80. Que de souvenirs !

**Pour cette première édition, francs succès avec une soirée Disc'O Diots,** savant mélange d'un plat typiquement savoyard (diots de Savoie et polenta crémeuse) sur fond de musique disco et des années 80 ! Beaucoup ont fait la fête jusqu'au petit matin !

Déguisements, bon repas et bonne humeur, un mélange parfait pour une soirée réussie !

**Prochains rendez-vous le Marché de Noël et en 2018... la Journée Gauloise !**

De la part de l'ensemble des LES'MURIENS, passez tous de très belles Fêtes de fin d'année.



Yoann THOMAS

Magali DUPONT-DESCOMBES



# GÉMAPI

## Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

### Une nouvelle gestion des rivières à l'heure de la GEMAPI

Jusqu'à présent, la gestion des rivières et des cours d'eau était assurée soit par les communes, des syndicats intercommunaux, le département mais également la Région ou l'État.

Beaucoup de cours d'eau ne faisaient l'objet d'aucune gestion. Face aux inondations de ces dernières années, le législateur a souhaité responsabiliser les élus locaux en créant la GEMAPI, c'est-à-dire imposer de façon concertée l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien de cours d'eau, de canal, de lac ou de plan d'eau, la défense contre les inondations, la gestion des digues, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette nouvelle compétence permet aux élus locaux de se fédérer pour assurer, non plus chacun de son côté, mais tous ensemble sur un même territoire (le bassin-versant), une transversalité et une cohérence dans les actions qu'il sera nécessaire de produire pour préserver la ressource en eau comme pour prévenir les inondations.

La double approche "milieux aquatiques" et "inondations" portée par la compétence GEMAPI est un enjeu fort pour les années à venir. Elle apportera des solutions novatrices et intégrées à ces deux problématiques longtemps traitées de manière distincte.

Parallèlement, ces lois confient la responsabilité juridique et pénale des risques d'inondation à l' élu qui devient compétent pour exercer la GEMAPI; il est donc nécessaire d'engager une lourde rénovation de nos systèmes d'endiguement.

Pour permettre aux élus d'exercer cette responsabilité et faire face à ces nouvelles dépenses, la loi a ouvert la possibilité aux communautés de communes et d'agglomération de lever un impôt local, la taxe GEMAPI, exclusivement affecté destiné à PROTÉGER les biens et les personnes, PRÉVENIR contre les inondations et PRÉSERVER la qualité de l'eau.

### LE SM3A: Un partenaire engagé pour la rivière, une autorité devenue compétente pour exercer la GEMAPI sur 89 communes.

Acteur institutionnel et interlocuteur privilégié sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A agit, depuis maintenant plus de

20 ans, pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Les communes, regroupées au sein de leurs intercommunalités (Communautés de communes ou d'agglomération) ont décidé en 2016 de faire exercer la compétence GEMAPI à échelle de l'intégralité du bassin versant de l'Arve en la confiant au SM3A qui l'exerce désormais sur l'Arve, le Giffre, le Risse, le Borne, la Menoge, le Viaison,... et leurs affluents.

Désormais, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SM3A intervient sur 89 communes sur les thématiques des inondations, de l'amélioration de la qualité et de la ressource en eau et des zones humides et de la biodiversité.

### Une solidarité de bassin pour une nouvelle gestion des rivières.

Sur ces cours d'eau, les élus ont souhaité organiser une gestion intégrée, une gouvernance commune et favoriser la solidarité amont aval.

Le SM3A est devenu la première structure en Haute-Savoie à avoir anticipé le transfert de cette compétence qui sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le budget qu'il y consacra sera appelé de manière égale et proportionnelle au nombre d'habitants (DGF), chaque année, aux intercommunalités (communautés de communes ou d'agglomération) qui, elles, peuvent se réserver la possibilité d'asseoir leur participation soit sur leur budget général, soit par l'instauration de la taxe locale GEMAPI.

### Pour approfondir davantage vos connaissances,

- vous pouvez vous reporter au guide "Tout savoir sur la GEMAPI" réalisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire
- vous rendre sur le lien suivant: <http://www.riviere-arve.org/gemapi-gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations.htm>



# LA MAISON DU SALÈVE

## EXPOSITION PAYSAGES SONORES

Faites l'expérience des paysages sonores du Salève, découvrez la nature en ouvrant grand les oreilles...

**Du 14 juillet 2017 au 30 mai 2019.**

Munis d'un smartphone et d'un casque, vous serez plongés dans différents milieux naturels tels que la forêt, les alpages, les zones humides et les villages. Devenez acteur de chacun de ces paysages grâce à un dispositif interactif unique! Une exposition immersive qui vous amènera à comprendre les conséquences du son des activités humaines sur l'environnement naturel.

**Prêt de smartphone à l'entrée de l'exposition.**

**Entrée: 2 €, gratuit pour les moins de 6 ans**



Cette exposition est conçue par la Maison du Salève, en collaboration avec les Ateliers Artel et Orbe pour la scénographie. Elle est réalisée dans le cadre du Contrat corridors Champagne-Genevois.

Pour plus de renseignements sur ce contrat corridors: <http://www.grand-geneve.org/concretement/realisations/nature-paysage/contrat-corridors-transfrontalier-champagne-genevois>



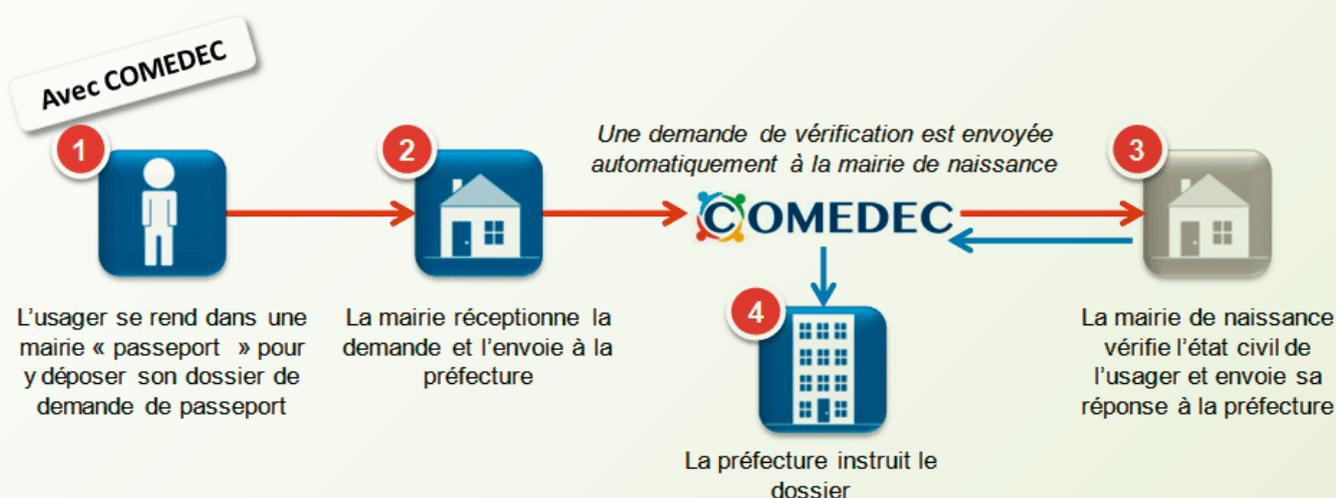
## DISPOSITIF COMEDEC

### Dispositif COMEDEC actif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) propose un dispositif permettant l'échange dématérialisé de données d'état civil entre les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires) et les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes). Ces échanges concernent aujourd'hui les actes de naissance, mariage et décès suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial.

**Le projet COMEDEC** (COMMunication Électronique des Données de l'État Civil) est un projet initié dans le cadre de la sécurisation des titres.

- Concrètement, pour les habitants de la commune de La Muraz, nés à Contamine-sur-Arve (74 130), vous pouvez bénéficier de ce service à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- Pour les naissances dans d'autres communes, veuillez chercher sur ce lien si votre ville de naissance fait partie de ce dispositif: <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>



## CPAM



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie accompagne les assurés en fonction de leurs ressources et peut les faire bénéficier d'une complémentaire santé. Elle propose ainsi deux dispositifs :

- la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) qui complète la prise en charge de l'Assurance Maladie et permet de réduire significativement les dépenses de santé restant à payer par l'assuré,
- l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), sous forme d'une attestation chèque déductible auprès de l'organisme de santé choisi par l'assuré parmi les offres labellisées, en fonction du socle de garantie.

**Pour connaître vos droits, connectez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr) > Assuré > Droits et démarches >**

**Difficultés financières > Simulateur de droits.**

**N'hésitez pas à demander une assistance** à la constitution de votre dossier en vous adressant à votre caisse d'Assurance Maladie :

- **par mail :** connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie »,
- **par téléphone :** appelez le 36 46 (service 0,06 €/min + prix appel).



# L'ÉLAGAGE



#Mars 2017

## VOTRE IP VOUS INFORME L'ELAGAGE A PROXIMITE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

### Le saviez-vous ?

Les branches d'un arbre, situées à proximité d'une ligne électrique sous tension, dès qu'elles approchent à moins d'un mètre\*, peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer, ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

Enedis a entrepris depuis 2011 un renforcement de ses campagnes d'élagage sur l'ensemble de la région Alpes (départements de Savoie, Haute-Savoie et Isère) en engageant chaque année plus de 7 millions d'euros sur un nombre important de communes. Ces travaux programmés sur plusieurs années, s'ils ne solutionnent pas les avaries liées aux incidents climatiques de grande ampleur, permettent d'améliorer la qualité de fourniture d'électricité avec une moyenne de 63 minutes d'indisponibilité par an et par habitant observée en 2016 sur la région Alpes.



### Votre responsabilité

Le propriétaire ou l'occupant a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété afin d'assurer une distance suffisante entre les branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés) et la ligne située sur le domaine public. L'objectif est d'éviter des incidents sur le réseau et la gêne occasionnée pour les riverains.

L'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT\*\* sur

[www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr)

\*Arrêté interministériel du 17 mai 2001

\*\* Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux

### Elaguez en toute sécurité

Il est vivement recommandé de :

- Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de 3 mètres d'une ligne.
- Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'Enedis suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse,  
contactez immédiatement le  
**09 726 750 + n° du dpt**  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Enedis - Direction régionale Alpes  
4 boulevard Gambetta  
73000 CHAMBERY  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 euros  
R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

Retrouvez-nous sur Internet





## LES DÉCHETS

### Déchèterie

#### Présentation

La déchèterie est aménagée pour accueillir particuliers et professionnels afin de collecter les déchets spéciaux. Elle est accessible par badge, que vous pouvez faire faire dans la mairie de votre lieu d'habitation. Vous trouverez également à la déchèterie intercommunale des Rocailles la collecte des vêtements et bientôt de l'éco-mobilier.



#### Horaires d'ouverture

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre  
Du lundi au samedi (sauf jour férié) de 8h à 12h et de 13h30 à 19h

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
Du lundi au samedi (sauf jour férié) de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

**Déchèterie intercommunale des Rocailles**  
1496 route des Rocailles  
74930 Reignier-Esery

### Ordures ménagères

#### Présentation

La Communauté de communes Arve & Salève est en charge de la collecte des ordures ménagères des communes membres. Tous les habitants contribuent à financer ce service par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

En fonction de votre lieu de résidence, le jour de la collecte est différent.

LUNDI	La Muraz - Monnetier-Mornex
MARDI	Esery - Arbusigny - Haut de Pers-Jussy
MERCREDI	Nangy - Arthaz-PND - Cry et Eculaz à Reignier
JEUDI	Reignier (sauf Cry et Eculaz)
VENDREDI	Scientrier - Pers-Jussy (Sauf le haut)

**Pensez à sortir vos poubelles la veille !**  
Pour les jours fériés retrouvez le planning sur [www.arve-saleve.fr](http://www.arve-saleve.fr)

### Collecte sélective

#### Présentation



La Communauté de communes Arve & Salève met à votre disposition des zones de tri pour vous permettre de trier vos déchets. Le Sidefage est en charge du ramassage de ces points.

#### Quels sont les déchets qui peuvent être triés ?



Je dépose dans le conteneur jaune :

- Briques de lait, de sauce, de jus de fruits...
- Enveloppes, journaux, magazines.
- Cartonnettes de céréales, yaourts, biscuits...



Je dépose dans le conteneur bleu :

- Boîtes de conserve propres, canettes
- Barquettes aluminium bien vidées
- Aérosols
- Bouteilles d'eau, de lait, d'huile ménagère
- Flacons de produits ménagers, shampoing



Je dépose dans le conteneur vert :

- Bouteilles
- Bocaux
- Pots

### Compostage

#### présentation



La Communauté de communes Arve & Salève vous accompagne dans le compostage de vos déchets !

#### Qu'est-ce que le compost ?

Le compostage est un processus de transformation des déchets de jardin et de cuisine organiques en un engrais naturel. Cela permet également de sortir moins souvent la poubelle et de recycler la matière au lieu de l'incinérer ou de la mettre en décharge.

**La Communauté de communes Arve & Salève vend des composteurs de jardin**  
Venez vous renseigner !

# BLOC-NOTES

## **URGENCES**

**Samu:** Tél. 15

**Police Secours:** Tél. 17

**Pompiers:** Tél. 18 ou 112 (portable)

**Gendarmerie de Reignier:** 04 50 95 75 11

**Urgence médicale du Léman:** 04 50 49 15 15

## **ADMINISTRATION COMMUNALE**

• Secrétariat de mairie ouvert mardi 13 h-19 h,

mercredi 9 h-12 h, vendredi: 13 h-18 h

04 50 94 51 86

• Permanence du Maire: mardi de 19 h à 20 h

et sur rendez-vous

• Réunions du Conseil Municipal: première semaine de chaque mois (sauf exception) entre 20 h et 20h30 selon saison - consulter le tableau d'affichage en mairie et le panneau lumineux

## **EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, Reignier  
04 50 03 95 46

Dépannage eau: 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement: 06 77 04 19 50

**Électricité:** 0810 050 333

Dépannage: 0810 333 074

**Communauté de Communes Arve et Salève, Reignier:**

04 50 43 46 14

## **POSTE DE MORNEX :**

Tél. 3631, www.laposte.fr, rubrique bureau de poste, code postal: 74560 La Muraz

Ouvert: mardi, jeudi: 8 h à 11 h/16h45 à 18h30

mercredi: 14 h à 18h30 - vendredi: 16h45 à 18h30

samedi: 9 h à 12 h

### **Trésor Public/Perception**

Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier

04 50 43 40 55

### **Pôle Emploi**

21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse - Tél. 3949

**Presbytère de Reignier:** 04 50 43 40 50

## **CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE**

Altitude de la mairie 640 mètres

Point culminant « Les Rochers de Faverges » 1309 mètres

Superficie 1437 hectares et 62 ares

Population (janvier 2018) 1073 habitants

### **La commune fait partie:**

• du canton de La Roche-sur-Foron

• de l'arrondissement de Saint-Julien

• de la Communauté de Communes « Arve et Salève »

## **RELATIONS INTERCOMMUNALES : ADHÉSIONS AUX**

• Syndicat intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)

• Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)

• Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

• Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique

• Syndicat Mixte du Salève

• Syndicat Intercommunal de la Gestion de Centre de Secours Principal de la Région d'Annemasse

## **SERVICE SOCIAL DE REIGNIER :**

20 Grande-Rue, 74930 Reignier - 04 50 43 44 94

Ouverture du lundi ou vendredi

8h45-12 h et 13h45-17h30 (fermé le jeudi après-midi)

**Hôpital CHAL** (Centre Hospitalier Alpes Léman)

558, route de Findrol, 74130 Contamine/Arve

04 50 82 20 00

**Hôpital Privé des Pays de Savoie:** 0826 30 00 74

19, av. Pierre Mendès France - 74100 Annemasse

**Clinique des Vallées (neuropsychiatrie):** 08 26 20 77 02

Rue Claude Debussy - 74100 Ville-la-Grand

## **ENSEIGNEMENT**

• École maternelle et primaire: 04 50 94 54 17

• Collège public de Reignier: 04 50 43 42 64

• Lycée public des Glières à Annemasse: 04 50 43 93 20

• Lycée technologique Jean Monnet: 04 50 87 18 36

## **SERVICES DIVERS**

• Animaux Secours - Refuge de l'espoir - 04 50 36 02 80

74380 Arthaz - Animaux perdus/trouvés 24 h/24 et 7 J/7

• Cantine et garderie scolaire: 04 50 94 51 86 (Mairie)

• Ramassage scolaire: SM4CC - 04 50 25 63 24

(vers Reignier, Annemasse et Ville-la-Grand)

• Service de cars: La Muraz - Annemasse

Vendredi matin, départ 8 h, retour 12 h (tous les 15 jrs)

• Taxi Hervé Roch: 06 25 94 18 31

• Ordures ménagères: ramassage le lundi matin

• Déchetterie de Reignier: 1496, route des Rocailles

04 50 43 42 03. **Rappel: badge indispensable!**

**du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre:** du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

**du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars:** du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

• Allô service public (réponse aux questions administratives) Tél. 3939

• Impôts service: 0 810 467 687

• Assistante sociale: Mme A. Gardin 04 50 43 44 94

## **VIE ASSOCIATIVE**

• Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz  
Président M. David Clerc: 06 03 90 75 34

• Association des Parents d'Élèves de l'école primaire (APE)  
Président M. Olivier Baulet - 06 22 02 44 11

• Association paroissiale Saint-Antoine  
Présidente M<sup>me</sup> Marie-Christine Duret - 04 50 94 50 44

• Association Sports et Loisirs  
Présidente M<sup>me</sup> Viviane Pellet - 04 50 85 04 45

• Bibliothèque  
Responsable Mme Marie Olgati - 04 50 94 50 95

• Comité des Fêtes  
Présidente M<sup>me</sup> Eveline Pattay - 04 50 85 09 63

• Les' Muriens  
Président M. Edouard Jacquemoud - 07 86 39 49 93

• Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

S'adresser en mairie: 04 50 94 51 86

• Mission Locale - Annemasse - 04 50 95 20 50

• Société de pêche « L'Amicale des Pêcheurs du Vaison »

Président M. Jean-Marc Zavallone: 04 50 94 45 06

